



# Étudier en Allemagne

## Guide pratique à l'intention des étudiants étrangers

6<sup>ème</sup> édition



**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Office allemand d'échanges universitaires

## L'essentiel de vos questions en un coup d'œil !

- 9** **Rétroplanning**  
Quelles démarches effectuer et à quel moment ?
- 16** **Trouver le bon cursus**  
Comment trouver le cursus qui me convient ?
- 22** **Niveau d'allemand**  
Quel doit être mon niveau d'allemand pour étudier en Allemagne ?
- 15** **Les cursus internationaux en langue anglaise**  
Puis-je suivre un cursus en langue anglaise en Allemagne ?
- 30** **Candidature**  
Comment candidater à un cursus en Allemagne ?
- 28** **Bourses**  
Puis-je prétendre à une bourse ?
- 25** **Le coût de la vie étudiante**  
Quel est le coût du logement, de l'alimentation, etc. ?
- 68** **Trouver un job étudiant**  
Comment travailler parallèlement à mes études ?
- 26** **L'assurance maladie**  
Faut-il que je contracte une assurance maladie en Allemagne ?
- 36** **Visa**  
Dois-je obtenir un visa ?
- 40** **Trouver un logement**  
Comment trouver un logement ?
- 42** **Check-list**  
Comment préparer au mieux mon séjour ?

**Étudier en Allemagne**  
Guide pratique à l'intention des  
étudiants étrangers

6<sup>ème</sup> édition

**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Office allemand d'échanges universitaires

**Éditeur** DAAD

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Office allemand d'échanges universitaires  
Kennedyallee 50, 53175 Bonn (Allemagne)  
www.daad.de

Service d'information sur les études en Allemagne – K23

**Coordination du projet** Dr. Ursula Egyptian Gad, Esther Kirk, Angela Faust

**Coordination de l'édition française** Kilian Quenstedt

**Traduction vers le français** Peggy Rolland, Paris

**Conception et mise en page** DITHO Design GmbH, Cologne

**Crédits photographiques** David Ausserhofer/Peter Himsel (page 46), Thomas Ebert (Titre, pages 34 et 67), Dörthe Hagenguth (page 59), Jan Jacob Hofmann (page 74), Norbert Hüttermann (pages 7, 39 et 50), autres images : archives personnelles

**Impression** W. Kohlhammer Druckerei GmbH + Co. KG, Stuttgart



**Tirage** Juin 2018 – 10 000

Le DAAD est attaché à l'utilisation d'une langue respectueuse de l'égalité des sexes. Cette publication ne fait toutefois pas systématiquement l'usage de formulations genrées, dans la mesure où le recours aux doubles formes est susceptible de rendre la lecture de certains textes difficile.

© DAAD

Cette brochure est également disponible en allemand et en anglais.

Cette publication est financée par le Ministère fédéral des Affaires étrangères.



# Sommaire

	<b>Étudier en Allemagne ? Pourquoi pas ?</b>	<b>6</b>
<b>1.</b>	<b>Comment préparer mon séjour d'études en Allemagne ?</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>Comment sélectionner mon cursus et mon établissement ?</b> Quels sont les types d'établissements d'enseignement supérieur allemands ?   Quelles différences entre les établissements publics et privés ?   Quels sont les types de cursus ?   Les cursus internationaux   Comment trouver le cursus qui me convient ?   Où trouver des conseils personnalisés ?   La carte des établissements d'enseignement supérieur en Allemagne	<b>10</b>
<b>1.2</b>	<b>Quelles sont les conditions à remplir pour suivre des études supérieures en Allemagne ?</b> Mon diplôme du secondaire est-il reconnu en Allemagne ?   Que faire si mon diplôme du secondaire n'est pas reconnu ?   Quelles sont les exigences des établissements supérieurs allemands ?   Quel est le niveau d'allemand exigé pour suivre des études en Allemagne ?	<b>19</b>
<b>1.3</b>	<b>Comment financer mon séjour d'études ?</b> Quels sont les frais liés à mes études (cotisations semestrielles, coût du logement et de l'alimentation, assurance maladie, frais de scolarité ?   Comment prouver que je suis en mesure de financer mes études ?   Puis-je prétendre à des financements pour mes études ?	<b>24</b>
<b>1.4</b>	<b>Comment postuler à un cursus d'études ?</b> Comment postuler pour les disciplines soumises à une procédure de sélection centralisée ?   Comment postuler dans les autres disciplines ?   Combien coûte une candidature ?   À quoi ressemble une candidature ?   Quand postuler ?	<b>30</b>

<b>1.5</b>	<b>Quelles sont les conditions pour venir et séjourner en Allemagne</b>	<b>36</b>
	Ai-je besoin d'un visa ?   Quel visa correspond à ma situation ?   De quelles pièces ai-je besoin lors de ma demande de visa ?	
<b>1.6</b>	<b>Comment anticiper ma recherche de logement ?</b>	<b>40</b>
	Comment obtenir un logement en résidence universitaire ?   Quels sont les différents types de logements privés ?   Où résider les premiers jours suivant mon arrivée ?	
<b>1.7</b>	<b>Comment planifier mon séjour d'études en Allemagne – la check-list</b>	<b>42</b>
<b>2.</b>	<b>Mes premiers pas en Allemagne</b>	<b>44</b>
<b>2.1</b>	<b>Où trouver de l'aide ?</b>	<b>45</b>
	Votre interlocuteur incontournable : l' <i>Akademisches Auslandsamt</i>   Les centres d'œuvres universitaires et sociales ( <i>Studentenwerke</i> )   Les offres de tutorat   Les organisations étudiantes   Les groupes d'étudiants étrangers   Les associations intradisciplinaires	
<b>2.2</b>	<b>Comment trouver un logement ?</b>	<b>51</b>
	Que faut-il savoir avant de me lancer dans la recherche d'un logement ?   Où trouver des annonces de logement ?	
<b>2.3</b>	<b>Comment m'inscrire dans mon établissement ?</b>	<b>52</b>
<b>2.4</b>	<b>Quelles démarches administratives dois-je remplir à mon arrivée ?</b>	<b>53</b>
	S'enregistrer auprès du registre des résidents ( <i>Einwohnermeldeamt</i> )   Quelles démarches entreprendre si j'ai besoin d'une autorisation de séjour ?	
<b>2.5</b>	<b>Comment organiser mes études ?</b>	<b>55</b>
	Quels sont les différents types d'enseignements ?   Comment sont structurés les cursus ?   Quels sont les différents types d'examens ?   Comment composer mon emploi du temps ?	

<b>3.</b>	<b>Comment profiter pleinement de mon séjour en Allemagne ?</b>	<b>60</b>
<b>3.1</b>	<b>Comment nouer des liens ?</b>	<b>61</b>
<b>3.2</b>	<b>Comment apprendre l'allemand ou améliorer son allemand ?</b> Quel niveau d'allemand est nécessaire au quotidien ?   Comment améliorer mon niveau d'allemand ?	<b>64</b>
<b>3.3</b>	<b>Comment accéder à de premières expériences professionnelles ?</b> Quels sont les jobs étudiants les plus courants ?   Mon accès au travail est-il limité en tant qu'étudiant ?   Quels sont les avantages d'un stage ?   Comment sont rémunérés les jobs étudiants et les stages ?	<b>68</b>
<b>3.4</b>	<b>Comment s'insérer sur le marché du travail allemand après les études ?</b> Quelles sont les conditions légales d'accès à l'emploi ?   Où chercher un emploi ?   Quelles doivent-être mes compétences en allemand ?	<b>72</b>
	<b>Bonne chance !</b>	<b>76</b>
	<b>Annexes</b>	<b>77</b>
	<b>Quelques chiffres : les étudiants étrangers en Allemagne</b>	<b>78</b>
	<b>Le DAAD : objectifs, missions, programmes, liens et contacts</b>	<b>80</b>
	<b>Index</b>	<b>88</b>

# Étudier en Allemagne ? Pourquoi pas ?

Vous envisagez de poursuivre des études en Allemagne ?  
Excellente idée : Nous sommes là pour vous guider.

Quel challenge enthousiasmant d'envisager de poursuivre des études dans un pays étranger, parfois inconnu. Non seulement, nos habitudes de vie sont modifiées, mais les nouvelles expériences que nous multiplions bouleversent nos perspectives. Un séjour d'études en Allemagne, au cœur du continent européen, constituera pour vous une expérience d'une intensité particulière.

En Allemagne, vous découvrirez de nouvelles manières d'apprendre ou de faire de la recherche au sein d'établissements d'enseignement supérieur qui jouissent d'une excellente réputation à l'étranger. Ils sont à la fois source d'importantes innovations et de progrès, et bénéficient d'un rayonnement international. Vous y trouverez dans tous les cas des conditions extrêmement propices à la réussite de vos études.

Sachez également que vous n'êtes pas seul à envisager d'étudier en Allemagne. Plus de 320 000 jeunes gens, venus du monde entier, étudient ou travaillent comme chercheurs dans des établissements d'enseignement supérieur allemands. Ils représentent ainsi 11,9 % de la population étudiante en Allemagne. Peu de pays peuvent se prévaloir d'un pourcentage aussi important d'étudiants étrangers.

Le présent guide est là pour vous accompagner tout au long du chemin qui vous conduira en Allemagne : même s'il ne répondra pas forcément à toutes les questions, propres à votre situation, et qui pourraient apparaître au cours de vos recherches, il vous donnera de précieux conseils nécessaires à la préparation de votre séjour.

Pour cela, les représentants du DAAD, présents dans le monde entier, seront heureux de vous appuyer dans vos démarches. Il vous est également possible de poser toutes vos questions sur [www.facebook.com/Study.in.Germany](https://www.facebook.com/Study.in.Germany).

Nous souhaitons que votre projet aboutisse et qu'il vous livre une belle et riche expérience !

## Qui sommes-nous ?

Le DAAD est une institution conjointement constituée d'établissements d'enseignement supérieur allemands et d'organisations étudiantes. Il a pour mission de promouvoir la coopération universitaire internationale, notamment à travers l'échange d'étudiants et de chercheurs. Il offre un service d'information sur les études et la vie en Allemagne, également disponible en ligne sur [www.daad.de](http://www.daad.de) et [www.study-in.de](http://www.study-in.de).





# 1.

## Comment préparer mon séjour d'études en Allemagne ?

Ce chapitre a pour objectif de vous aider à préparer dans les meilleures conditions votre séjour d'études en Allemagne. Il décrit en particulier tout ce que vous aurez besoin de régler depuis votre pays d'origine, avant votre départ.

Envisager des études à l'étranger constitue bien souvent un pas dans un nouveau monde, souvent inconnu. Afin de les planifier et de les organiser au mieux, il est nécessaire de faire attention à une multitude de détails. Le rétroplanning suivant retrace pas à pas les différentes étapes jusqu'à votre départ en Allemagne et vous livrera une vision synthétique des démarches que vous aurez à effectuer.

Les subdivisions de ce chapitre vous fournissent des compléments d'information pratiques sur les différents points contenus dans le rétroplanning.

À la fin du chapitre, vous trouverez également une check-list détaillée, à l'aide de laquelle vous serez en mesure de vérifier si vous avez bien effectué toutes les démarches nécessaires avant votre départ et si vous êtes bien en possession de l'ensemble des documents dont vous aurez besoin dès votre arrivée (cf. p. 42 et 43).



## Rétroplanning

### ► Environ 15 mois avant votre départ

- Informez-vous, sur le web ou auprès d'un représentant du DAAD, sur les possibilités d'étudier en Allemagne qui s'offrent à vous (cf. p. 10 à 18).
- Vérifiez que vous remplissez bien les conditions pour étudier en Allemagne (cf. p. 19 à 23).
- Envisagez la manière dont vous pourrez financer votre séjour d'études en Allemagne et vérifiez votre éligibilité aux programmes de bourses (cf. p. 24 à 29).

### ► Environ 9 mois avant votre départ

- Choisissez votre cursus et votre établissement (cf. p. 10 à 18).
- Prenez contact avec l'*Akademisches Auslandsamt* du ou des établissements envisagés (cf. p. 17).

### ► Environ 4 à 5 mois avant le début des études

- Envoyez votre candidature pour obtenir une place dans le cursus de votre choix (cf. p. 30 à 35). Prenez garde de ne pas être hors-délais !
- Vous aimeriez une place en résidence universitaire ? Candidatez dès maintenant (cf. p. 40).

### ► Dès que vous avez eu confirmation de votre admission

- Dans le cas où vous auriez besoin d'un visa, effectuez vos démarches de demande (cf. p. 36 à 38).
- L'assurance maladie de votre pays d'origine est-elle reconnue en Allemagne ? Si oui, demandez une attestation (cf. p. 26 et 27).

### ► Environ un mois avant votre départ

- Vérifiez que vous êtes bien en possession de l'ensemble des documents nécessaires à votre séjour (cf. p. 43).
- Trouvez un hébergement pour vos premières nuits (cf. p. 41).

### ► C'est parti !

# 1.1

## Comment sélectionner mon cursus et mon établissement ?

Voici un aperçu du paysage académique allemand. Il vous donnera les premières clés pour trouver le cursus qui vous correspond.

„*Wer die Wahl hat, hat die Qual.*“

L'expression allemande traduit bien « l'embarras du choix » que vous éprouverez peut-être face à la grande variété de cursus d'enseignement supérieur qui existent en Allemagne.

On y compte en effet près de 426 établissements d'enseignement supérieur reconnus par l'État et répartis à travers 170 localités sur l'ensemble du territoire allemand (cf. carte p. 18). L'ensemble de ces établissements offrent plus de 18 650 cursus. Afin de vous aider dans vos choix, parfois cornéliens, voici quelques explications qui vous aideront sans doute à affiner votre décision.

### Quels sont les types d'établissements d'enseignement supérieur en Allemagne ?

Il devient plus aisé d'obtenir un aperçu de l'offre, dès lors que l'on opte pour un certain type d'établissement. En Allemagne, on distingue trois grands types d'établissements d'enseignement supérieur :

- les universités,
- les *Fachhochschulen*,
- les écoles d'art, de cinéma et de musique.

Les **universités** s'adressent plus particulièrement à ceux qui cherchent un fort ancrage scientifique dans leurs études. Elles couvrent un très large éventail de disciplines. Certaines universités se sont plus particulièrement spécialisées dans certaines disciplines. C'est le cas par exemple des universités techniques, médicales ou encore pédagogiques.

Si vous souhaitez poursuivre vos études par une thèse, les universités allemandes proposent également de vous préparer au doctorat.



## Des études sur mesure !

*J'ai été agréablement surprise de trouver immédiatement un cursus en informatique avec une spécialisation en « sciences cognitives », lorsque j'ai effectué mes premières recherches sur Internet. Les cursus de Bachelor, proposés à Osnabrück et à Tübingen, alliaient des enseignements d'informatique, de psychologie et de biologie. C'était exactement ce qu'il me fallait !*

*J'aime particulièrement le fait de pouvoir ici composer ses études en toute liberté, en fonction de mes intérêts. Cela participe de la forte émulation qui existe parmi les étudiants !*

**Alona Sakhnenko** a étudié les mathématiques appliquées en Ukraine. Elle termine actuellement un cursus de Bachelor en sciences cognitives et informatique à l'Université d'Osnabrück

**Les Fachhochschulen** sont une très bonne alternative, si vous souhaitez suivre des études plus axées sur la pratique. Vous y recevrez une formation théorique fondamentale, particulièrement ajustée aux exigences pratiques de la vie professionnelle. Les stages et les semestres de mise en pratique font partie intégrante des études (cf. p. 70 et 71).

**Les écoles d'art, de cinéma et de musique** sont la meilleure option si vous envisagez des études dans une discipline artistique. Ces établissements proposent des cursus en arts plastiques, théâtre, danse, design ou stylisme, graphisme, pratique instrumentale ou chant. Dans les établissements spécialisés dans le multimédia, vous trouverez des formations de réalisateur, d'opérateur caméra, de scénariste ou d'autres métiers propres au cinéma et à l'audiovisuel. Afin de pouvoir prétendre à

de telles formations, des aptitudes artistiques particulières sont présumées. Elles seront généralement évaluées lors d'un concours d'entrée. Ces établissements sont par conséquent soumis à des procédures d'admission particulières.

## Les étudiants en chiffres

Au cours du semestre d'hiver 2015/2016, les 426 établissements d'enseignement supérieur allemand comptaient plus de 2,75 millions d'étudiants inscrits, dont :

- 1 756 452 étudiants répartis sur 129 universités,
- 929 241 étudiants dans les 215 *Fachhochschulen*,
- 35 536 étudiants répartis sur 52 établissements d'art, de cinéma et de musique.

Source : Office fédéral des statistiques

### Quelles différences entre les établissements publics et privés ?

La plupart des établissements d'enseignement supérieur allemands bénéficient d'un financement fédéral. Seuls quelques uns sont financés par les églises protestante ou catholique. On compte enfin environ 120 établissements privés dont les diplômes de fin d'études sont reconnus par l'État. La plupart d'entre eux sont des *Fachhochschulen*.

La grande majorité des étudiants en Allemagne sont inscrits dans des établissements publics. On estime à 7,1 % le pourcentage d'étudiants inscrits dans un établissement privé. Ce faible chiffre s'explique notamment par le fait que ces derniers exigent des droits d'inscription très élevés (cf. p. 27). Selon le type d'établissement, la qualité de l'enseignement reste cependant comparable.

#### Bon à savoir

En Allemagne, les questions relatives à l'enseignement ne sont pas la prérogative de l'État fédéral, mais celle des 16 *Länder* (cf. p. 18). Chacun d'entre eux possède ses propres lois et dispositions relatives à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur sont en grande partie autonomes. C'est une des raisons pour laquelle il n'existe pas de réglementation uniforme. Pour cette raison, il est toujours bon de vérifier auprès de l'établissement de votre choix les règlements auxquels celui-ci est soumis.

### Quels sont les types de cursus existants ?

Chaque cursus prépare à un certain type de diplôme. Dès lors que vous vous décidez pour un cursus, vous choisissez de préparer le diplôme qui lui est associé. Les établissements d'enseignement supérieur allemand proposent des cursus adaptés à tous les goûts et à tous les niveaux de formation.

- Vous pouvez choisir d'entamer vos études en Allemagne. Dans ce cas, vous suivez un « cursus de base » (*grundständiges Studium*).
- Vous pouvez choisir, dans le cadre de vos études dans votre pays d'origine, de partir un ou plusieurs semestres en Allemagne.
- Vous pouvez, après avoir validé un premier diplôme dans votre pays d'origine, choisir de compléter celui-ci par un cursus d'études en Allemagne (*Aufbaustudium*).
- Vous pouvez choisir de faire votre thèse en Allemagne.

### Un aperçu des diplômes

Au sein des établissements d'enseignement supérieur allemands, vous pourrez obtenir les diplômes suivants :

**Le Bachelor** (aussi *B.A., B.Sc., Bachelor of Engineering*) : Premier titre universitaire, il est reconnu sur le marché du travail, non seulement en Allemagne mais aussi à l'étranger. Il sanctionne 6 à 8 semestres de formation initiale dans une discipline donnée. Son obtention vous permet soit de vous insérer directement dans la vie professionnelle, soit de poursuivre vos études dans un cursus de master.

**Le Master** (aussi *M.A.*, *M.Sc.*, *Master of Engineering*) : Il s'agit du deuxième titre universitaire que l'on peut obtenir dans les établissements d'enseignement supérieur allemands. Vous pouvez y prétendre à condition d'avoir validé un cursus de Bachelor (ou équivalent). Les cursus de master permettent d'approfondir ou d'élargir vos connaissances au terme d'un cycle allant de 2 à 4 semestres. En cas de succès, vous pouvez soit intégrer le monde du travail, soit poursuivre par le cycle académique suivant : le doctorat.

**L'examen d'État** : L'examen d'État n'est pas à proprement parler un diplôme académique, mais un diplôme d'État. En effet, le règlement du diplôme n'est pas établi par les établissements d'enseignement supérieur mais par les *Länder*. Le déroulement des épreuves est placé sous la responsabilité de l'État. L'obtention de l'examen d'État est indispensable en Allemagne, dès lors que l'on souhaite exercer en tant que médecin, avocat, enseignant ou pharmacien. Il est possible de passer le premier examen d'État au terme d'études de droit, de médecine, de pharmacie ou d'un cursus menant au métier d'enseignant. L'obtention de ce premier examen permet ensuite de suivre une formation pratique, appliquée au métier désiré et sanctionnée par le deuxième examen d'État et / ou de poursuivre par un doctorat. L'obtention de l'examen d'État ne garantit pas l'obtention d'un poste. Il est par conséquent préférable de vérifier si l'examen d'État allemand est susceptible d'être reconnu dans votre pays d'origine.

**Promotion** : Le cycle de thèse se conclut par l'obtention du titre de docteur. Au cours de ce cycle, le doctorant est amené à rédiger un travail de recherche (thèse). La durée de la thèse varie en fonction du sujet de recherche. En règle générale, elle peut durer de deux à cinq ans (cf. p. 14).

Au cours des dernières décennies, les cursus d'études au sein des établissements d'enseignement supérieur allemands ont été réformés dans le cadre du processus de Bologne. Aujourd'hui, les cursus de *Bachelor* et de *Master* ont, pratiquement partout, remplacé les anciens cursus de *Diplom* et *Magister Artium*. Il peut cependant arriver que vous rencontriez encore ces deux diplômes lors de vos recherches. Le **Diplom** sanctionne alors la fin d'études en sciences exactes, de l'ingénieur ou en sciences économiques et sociales. Le **Magister Artium (M.A.)** quant à lui sanctionne principalement la fin d'études en sciences humaines. L'un et l'autre diplôme sont équivalents à un diplôme de *Master*.

### Le doctorat en Allemagne

Il existe de nombreuses offres attractives pour réaliser sa thèse au sein d'un établissement d'enseignement supérieur allemand. On distingue principalement deux options :

1. La thèse dite « libre », menée sous la responsabilité d'un directeur de thèse (*Lehrlingsmodell*).
2. Le programme de thèse qui propose un cadre structuré pour le cycle.

Option 1 : elle implique que vous trouviez un enseignant du supérieur qui accepte de superviser vos travaux de recherche en tant que directeur ou directrice de thèse, (*Doktorvater / Doktormutter*).

Aucun enseignant n'est dans l'obligation de répondre positivement aux étudiants qui le sollicitent. Par conséquent, vous devrez l'aborder avec un sujet de thèse suffisamment solide. Prenez les devants et renseignez-vous sur les établissements et les professeurs qui correspondent le mieux à votre axe de recherche. Lors de ces recherches, vous pourrez vous servir de l'outil de recherche en ligne proposé par la conférence des recteurs de l'enseignement supérieur, le *Hochschulkompass* ([www.hochschulkompass.de](http://www.hochschulkompass.de)) ainsi que de l'outil offert par le DAAD ([www.daad.de/Research-Explorer](http://www.daad.de/Research-Explorer)).

Option 2 : Il existe une grande variété de programmes vous permettant de réaliser un travail de thèse en Allemagne. On en distingue trois principaux types de programmes :

- les *Graduieratenkollegs*
- les *Graduate Schools*
- les programmes internationaux de doctorat

**Les *Graduieratenkollegs*** sont des structures mises en place au sein des universités afin de favoriser l'émergence de jeunes

chercheurs. Dans ce cadre, les thèses sont intégrées à un programme de recherche plus vaste. Portés par plusieurs chercheurs confirmés, les *Graduieratenkollegs* ont très souvent une orientation interdisciplinaire. Sur le site de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG), vous trouverez la liste des *Graduieratenkollegs* que l'organisation subventionne actuellement.

Certains *Länder* sont également à l'origine de **Graduate Schools**, la plupart du temps de langue anglaise, qui, contrairement aux *Graduieratenkollegs*, ont vocation à constituer des structures pérennes au sein des établissements auxquels elles sont associées. Les *Graduate Schools* permettent de soutenir de jeunes chercheurs particulièrement prometteurs.

Parallèlement à ces deux types de structures, on trouve de nombreux **programmes internationaux de doctorat** (cf. p. 15). Le moteur de recherche proposé par le DAAD vous aidera certainement dans votre recherche de programmes de doctorat : [www.daad.de/International-programmes](http://www.daad.de/International-programmes).

N.B. : Les informations contenues dans cette brochure, notamment celles relatives aux procédures d'admission et à la structure des cursus d'études, se rapportent principalement aux cursus de *Bachelor* et de *Master*. Si vous envisagez un cycle de doctorat en Allemagne, vous trouverez des informations dédiées sur le site : [www.research-in-germany.de/phd](http://www.research-in-germany.de/phd).

Vous trouverez également sur la plateforme [www.phdgermany.de](http://www.phdgermany.de) un outil de recherche des offres de thèse plus particulièrement destinées aux jeunes chercheurs étrangers. Dès lors que vous aurez trouvé une offre de thèse, un lien présent sur la page de sa description vous permettra de soumettre directement votre candidature.





## Les cursus internationaux

Actuellement, les établissements d'enseignement supérieur allemand proposent plus de 1 420 cursus internationaux d'études. Réunis sous le nom de « **International Bachelor, Master and Doctoral Programmes in Germany** », ces cursus se distinguent par la haute qualité de l'enseignement, doublée de programmes très fortement structurés. Leurs étudiants bénéficient en outre d'un suivi intensif et d'aides à l'orientation. L'enseignement est généralement dispensé en anglais, mais des cours d'allemand sont très souvent proposés en parallèle.

### Plus d'informations ?

[www.daad.de/international-programmes](http://www.daad.de/international-programmes)

Les **programmes de double-diplôme** possèdent une orientation bilatérale, voire internationale. Ces cursus sont proposés

### Tester son orientation

Si vous hésitez entre plusieurs disciplines, le test SIT (*Studium-Interessentest*) peut vous aider :

[www.hochschulkompass.de/studium-interessentest.html](http://www.hochschulkompass.de/studium-interessentest.html).

Vous trouverez d'autres liens vers des tests en ligne sur [www.inobis.de/was-studieren.html](http://www.inobis.de/was-studieren.html) („Selbsttests“) et [www.hochschulkompass.de/studium/hilfe-bei-der-studienwahl/tests-zur-studienorientierung.html](http://www.hochschulkompass.de/studium/hilfe-bei-der-studienwahl/tests-zur-studienorientierung.html).

Si vous voulez suivre des cursus dans des disciplines techniques, l'offre d'orientation du « *SelfAssessment international* » est faite pour vous : [www.self-assessment.tu9.de](http://www.self-assessment.tu9.de).

par un établissement allemand, en partenariat avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur étrangers. Les étudiants de ces cursus passent plusieurs semestres dans l'établissement partenaire, parfois près de la moitié des études. Les résultats qu'ils y obtiennent sont intégralement pris en compte dans le cursus du pays d'origine. Ces programmes sont alors sanctionnés par les diplômes des deux établissements.

Dans le domaine de la coopération universitaire franco-allemande, de nombreux établissements d'enseignement supérieur allemands proposent des cursus intégrés binationaux en coopération avec un établissement partenaire français, souvent sous l'égide de l'Université franco-allemande (UFA). Vous trouvez des informations détaillées sur ces cursus sur le site Internet de l'UFA, [www.dfh-ufa.org](http://www.dfh-ufa.org).

Les doctorants bénéficient également d'offres largement tournées vers l'international. On citera en particulier **les écoles doctorales issues de l'initiative d'excellence** (*Graduiertenschulen der Exzellenzinitiative*) et **les International Max Planck Research Schools (IMPRS)**. Elles offrent la possibilité à des diplômés allemands ou étrangers de très haut niveau de préparer une thèse auprès de centres scientifiques d'excellence, et ce à travers toute l'Allemagne. Ces écoles proposent en outre un encadrement intensif et spécialisé, des enseignements en anglais ainsi que, très souvent, des possibilités de financement du cursus.

### Plus d'informations ?

[www.exzellenz-initiative.de](http://www.exzellenz-initiative.de)  
[www.mpg.de/de/imprs](http://www.mpg.de/de/imprs)



## Comment trouver le cursus qui me convient ?

Vous avez à présent un aperçu des possibilités qui s'offrent à vous pour la poursuite de vos études en Allemagne. À vous d'obtenir plus de détails sur les cursus et les établissements qui répondent plus spécifiquement à votre situation.

Le moteur de recherche [www.study-in.de](http://www.study-in.de) vous offrira un soutien précieux. Celui-ci regroupe en effet l'ensemble des informations sur tous les cursus offerts par les établissements d'enseignement supérieur reconnus par l'État allemand. Vous y trouverez également des informations importantes sur les conditions d'admission, les délais et les adresses. Ces informations proviennent de la base de données de la conférence des recteurs de l'enseignement supérieur.

Un autre outil intéressant de recherche vous est fourni par la page [www.universityranking.de](http://www.universityranking.de) où les différents cursus sont passés au crible, de même que plus de 310 établissements dans 39 disciplines populaires.

Les programmes internationaux de *Bachelor*, *Master* et doctorat sont, quant à eux, recensés sur [www.daad.de/international-programmes](http://www.daad.de/international-programmes).

Vous trouverez enfin d'autres outils utiles à votre décision sur les pages du DAAD, sur [www.studienwahl.de](http://www.studienwahl.de) ou encore [www.inobis.de](http://www.inobis.de).

## Où trouver des conseils personnalisés ?

Faites-vous conseiller ! Vous trouverez dans votre pays d'origine soutien et conseil pour l'organisation de votre séjour d'études en Allemagne. Vous pourrez notamment vous adresser aux centres ou personnes suivants :

- les **Centres d'information (IC)** et les **bureaux régionaux du DAAD à l'étranger** (cf. p. 82 à 87),
- les **enseignants et lecteurs** qui représentent le DAAD dans les établissements universitaires à l'étranger

## L'année universitaire allemande

L'année universitaire allemande est divisée en deux semestres : un semestre d'hiver et l'autre d'été. Ces deux périodes où se tiennent séminaires et cours magistraux, sont entrecoupées de périodes sans cours (*vorlesungsfreie Zeit*), correspondant aux *Semesterferien*. La date de reprise d'un semestre dépend généralement du type d'établissement. Faites bien attention de vous renseigner auprès de l'établissement de votre choix.

En règle générale, les périodes se répartissent de la manière suivante :

**Dans les universités** : semestre d'hiver : octobre à mars / semestre d'été : avril à septembre.

**Dans les Fachhochschulen** : semestre d'hiver : septembre à février / semestre d'été : mars à août.

Important : il n'est possible de débiter de nombreux cursus qu'au semestre d'hiver.



## Notre préoccupation ...

*... c'est vous ! À l'université de Brême, vous avez la possibilité de contribuer à l'établissement des offres pour les étudiants étrangers. À l'International Office, nous accueillons avec joie vos idées et initiatives. Nous vous offrons de l'aide pour que vous puissiez mettre vos compétences au service de l'élaboration de programmes diversifiés pour les étudiants étrangers. Outre le soutien à l'orientation en début de semestre, il s'agit d'offres de tutorat, d'ateliers de méthodologie scientifique ou de programmes de tandem. Nous nous efforçons également de réunir les étudiants venus des quatre coins du monde en organisant régulièrement des activités de loisirs. Mais peut-être aurez-vous aussi de nouvelles idées sur la manière de relier les nombreuses cultures présentes sur notre campus ?*

**Dr. Annette Lang** dirige l'International Office de l'université de Brême.

- les **Goethe-Instituts** et les **centres culturels** associés,
- les **représentations diplomatiques allemandes** – à savoir ambassades et consulats.

Votre principal interlocuteur en Allemagne est le **Akademisches Auslandsamt (AAA)**, autrement appelé **International Office**, de l'établissement de votre choix (toutes les adresses sur [www.daad.de/aaa](http://www.daad.de/aaa)). Vous y recevrez des informations sur les disciplines, les cursus, les conditions d'admission et la préparation aux études, sur les examens linguistiques, les stages, les possibilités de financement et l'organisation concrète des études.

Enfin, vous trouverez des conseils et des réponses à vos questions sur les études en Allemagne auprès du **siège du DAAD** à Bonn (cf. p. 82). Vous pouvez également à tout moment nous poser vos questions par le biais de la page Facebook [www.facebook.com/Study.in.Germany](https://www.facebook.com/Study.in.Germany).

Encore une fois : vous êtes loin d'être seul ! Nous serons toujours heureux de vous aider !

Les établissements d'enseignement supérieur en Allemagne



## 1.2

# Quelles sont les conditions à remplir pour suivre des études supérieures en Allemagne ?

Vous découvrirez dans ce chapitre quelles sont les conditions à remplir pour suivre des études en Allemagne. Plus concrètement : votre diplôme du secondaire vous y donne-t-il accès ? Vos connaissances linguistiques et disciplinaires sont-elles suffisantes ?

Quiconque désire étudier dans un établissement d'enseignement supérieur allemand se verra exiger un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur, une **Hochschulzugangsberechtigung**. Elle correspond à un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès aux études supérieures. Deux diplômes allemands répondent à ce critère : **die allgemeine Hochschulreife (ou Abitur)** et **die Fachhochschulreife**.

### Mon diplôme du secondaire est-il reconnu en Allemagne ?

Comment savoir si votre diplôme étranger de fin d'études secondaires est bien reconnu en Allemagne ? Une première démarche consiste à le vérifier sur la base de données en ligne du DAAD relative aux diplômes reconnus ([www.daad.de/zulassung](http://www.daad.de/zulassung)). Il vous suffit alors d'entrer le pays d'origine de votre diplôme.

Le résultat vous indiquera alors si :

- Votre diplôme suffit à accéder à n'importe quel cursus d'études supérieures,
- votre diplôme ne vous permet qu'un accès limité à des études supérieures (c'est-à-dire un accès circonscrit à certaines disciplines),
- votre diplôme n'est reconnu que s'il est assorti de la validation d'une, voire deux années d'études supérieures dans votre pays d'origine,
- votre diplôme ne vous donne pas accès aux études supérieures en Allemagne.

Par ailleurs, sachez que votre diplôme de fin de cycle secondaire sera généralement automatiquement reconnu dès lors qu'il provient d'un pays de l'Union européenne, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de Suisse. Cela vaut également si vous avez passé l'*Abitur* dans l'une des quelques 140 écoles allemandes présentes à l'étranger.



## Une belle année !

*Je me suis préparée pendant un an à mon cursus de Bachelor au sein d'un collège d'études (Studienkolleg) aux côtés d'étudiants venus du monde entier et qui découvraient tous l'Allemagne. C'était une expérience enthousiasmante !*

*À vrai dire, j'avais déjà de bonnes connaissances de l'allemand à mon arrivée. Mais grâce au collège d'études je les ai largement approfondies, de même que j'ai acquis des compétences nécessaires à la poursuite de mes études. J'ai pu constater avec joie qu'à l'issue du cours, j'avais un niveau comparable à celui des étudiants de langue maternelle allemande qui ont commencé leur Bachelor en même temps que moi.*

**Ana Cristina Arango** est colombienne. Elle suit un cursus de Bachelor en littérature générale et comparée et en romanistique à l'Université Goethe de Francfort/Main.

La base de données des diplômes du secondaire du DAAD ne donne qu'un premier aperçu. L'ensemble des pays et des diplômes, de même que des informations plus détaillées, se trouvent également sur <http://anabin.kmk.org> (rubrique „Schulabschlüsse mit Hochschulzugang“ – „Suchen“).

Dans les disciplines artistiques, il arrive que certains candidats particulièrement doués soient admis sans avoir préalablement validé de diplôme du secondaire reconnu. Selon l'établissement dans lequel vous postulez, vous devez soit fournir des extraits de votre travail, soit réussir un concours d'entrée. Dans tous les cas, l'établissement auquel vous postulez est souverain dans sa décision de vous admettre ou non.

Pour cette raison, nous vous conseillons de consulter systématiquement l'*Akademisches Auslandsamt* des établissements auxquels vous voulez postuler et de vérifier auprès de lui si vous remplissez bien les conditions préalables à l'admission.

## Que faire si mon diplôme du secondaire n'est pas reconnu ?

Dans le cas où votre diplôme du secondaire ne vous permettrait pas d'entreprendre des études, vous devrez passer un examen en Allemagne. Il s'agit de la **Feststellungsprüfung**. Il est possible de s'y préparer en Allemagne, au sein d'un collège d'études (*Studienkolleg*). Les collèges d'études sont présents au sein des universités et des Fachhochschulen. Ils offrent des cours correspondant aux différentes disciplines qui seront ensuite étudiées.

Vous passerez l'examen dans les disciplines fondamentales du cursus universitaire envisagé. La *Feststellungsprüfung* comporte également un examen linguistique. Des connaissances de base de l'allemand – généralement équivalentes au niveau B1 du cadre de référence européen des langues – seront d'ailleurs généralement exigées afin d'être admis dans un collège d'études (cf. encadré p. 23). Il vous sera donc nécessaire de montrer lors d'un premier test d'admission que vous possédez des connaissances linguistiques suffisantes. Généralement, le cycle d'un collège d'études dure deux semestres. L'inscription aux collèges d'études est dans la plupart des cas gratuite, mais les participants doivent toutefois s'acquitter de cotisations semestrielles (*Semesterbeitrag*), au même titre que les autres étudiants (cf. p. 24). L'admission dans un collège d'études est prononcée au terme d'une sélection sur candidature.

### Plus de renseignements ?

[www.studienkollegs.de](http://www.studienkollegs.de)

### Quelles sont les exigences des établissements supérieurs allemands ?

Vous remplissez peut-être les conditions formelles d'accès aux études en Allemagne,

mais vous craignez que vos connaissances et votre niveau d'allemand soient insuffisants pour les mener sereinement ? Dans ce cas également, vous avez des aides à votre disposition : passer par exemple le test pour étudiants étrangers ou effectuer un stage propédeutique préalable aux études.

Le test pour étudiants étrangers (*Test für Ausländische Studierende* ou *TestAS*) vous permet d'évaluer par vous-même si vous êtes au niveau des exigences posées par les établissements d'enseignement supérieur allemand auprès de leurs étudiants. Le résultat de ce test peut éventuellement vous aider dans votre prise de décision par rapport à un cursus donné. Dans tous les cas, il vous permettra d'évaluer de manière réaliste vos chances de succès dans vos études. Qui plus est, un *TestAS* validé augmente vos chances d'admissions au sein de l'établissement demandé. Demandez par conséquent si l'établissement envisagé demande le *TestAS* et quels avantages sont associés à sa validation. Le *TestAS* peut être passé jusqu'à trois fois par an dans n'importe quel centre de test du *TestDaF*. Plus d'informations sur [www.testas.de](http://www.testas.de).

Les stages propédeutiques préalables aux études (*studienvorbereitende Propädeutika*) sont une autre aide possible. Il s'agit de semestres préparatoires proposés par certains établissements aux étudiants étrangers. Les cours qu'ils contiennent proposent une préparation linguistique et disciplinaire aux études en Allemagne. Elle peut également s'accompagner d'une introduction à l'organisation des études en Allemagne ainsi qu'à la méthodologie universitaire.

### Le stage : sésame pour les études

Certains cursus, notamment dans les *Fachhochschulen*, exigent de leurs candidats à l'admission qu'ils aient effectué un stage préalable. Renseignez-vous auprès du ou des établissements auxquels vous postulez.

Cette offre s'adresse généralement à ceux qui remplissent formellement les critères d'accès à l'enseignement supérieur (*Hochschulzugangsberechtigung*), mais qui souhaitent plus spécifiquement se préparer aux études dans la discipline choisie. Un tel semestre de préparation vous aidera à mener à bien vos études, sans risquer d'y perdre trop de temps. Demandez à l'*Akademisches Auslandsamt* de l'établissement de votre choix si celui-ci propose un tel parcours. Vous pourrez également effectuer une première recherche sur [www.daad.de/international-programmes](http://www.daad.de/international-programmes) (sous la rubrique „Prep Course“).



### Quel est le niveau d'allemand exigé pour suivre des études en Allemagne ?

Dans la plupart des cursus, la langue d'enseignement est l'allemand. Par conséquent, l'admission à un cursus est assujettie à la présentation d'un justificatif du niveau de langue.

Cela ne vaut toutefois ni pour les étudiants des cursus internationaux (cf. p. 15), ni pour ceux qui postulent à des cursus en complément d'un diplôme préalablement obtenu (*Aufbaustudium*).

Certains établissements n'exigent pas non plus de justificatif du niveau d'allemand dès lors que le séjour envisagé n'excède pas un ou deux semestres. Ce n'est cependant pas le cas de tous. Renseignez-vous par conséquent impérativement à ce sujet auprès de l'établissement qui vous intéresse.

### Quel certificat de langue ?

Sur le site [www.sprachnachweis.de](http://www.sprachnachweis.de), vous pourrez rechercher quel niveau d'allemand est exigé selon le cursus et l'établissement auxquels vous souhaitez postuler. Vous y trouverez également un bon aperçu des examens reconnus permettant d'attester de vos connaissances d'allemand.

Deux principaux examens vous permettent d'attester de vos connaissances d'allemand. Il s'agit du *Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang (DSH)* et du *Test Deutsch als Fremdsprache (TestDaF)*.

Il n'est pas nécessaire de passer l'un ou l'autre de ces examens si vous êtes dans le cas suivant :

- Vous avez obtenu le diplôme de *Abitur* au sein d'une école germanophone,
- Vous êtes titulaire du *Goethe-Zertifikat C2: Großes Deutsches Sprachdiplom* ou de l'examen *telc Deutsch C1 Hochschule*,
- Vous êtes titulaire du *Deutsches Sprachdiplom (Stufe II)* délivré par la *Kultusministerkonferenz*.

Vous pourrez passer le **Test Deutsch als Fremdsprache (ou TestDaF)** dans votre pays d'origine. Ce test n'est pas seulement disponible en Allemagne, mais dans une centaine de pays à travers le monde. À l'étranger, six sessions par an sont proposées (à l'exception de la Chine où il n'y en a que 3). Les centres d'examen, les dates, le coût, les conditions de candidature sont présentés sur le site [www.testdaf.de](http://www.testdaf.de).



L'examen de la *Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang (DSH)* ne peut être passé qu'en Allemagne. Beaucoup d'établissements de l'enseignement supérieur proposent cet examen. Vous obtiendrez le calendrier des sessions auprès de l'*Akademisches Auslandsamt* de votre établissement en Allemagne.

Le *TestDaF* de même que la *DSH* sanctionnent différents niveaux d'allemand. Qui-conque obtient à chacune des parties qui composent l'examen un score moyen de TDN 4 pour le *TestDaF*, de DSH-2 pour la *DSH*, remplit de fait les conditions linguistiques d'accès aux études en Allemagne, sans aucune restriction.

Si un candidat obtient, dans l'une ou l'autre des parties que comporte l'examen, un résultat plus faible, celui-ci sera apprécié au cas par cas, en fonction du règlement de l'établissement d'accueil. Dans le cas du *TestDaF* et celui de la *DSH*, des frais d'inscription sont exigés de la part du candidat. Leur montant dépend notamment de l'institution et du pays dans lequel le candidat passe le test.

Naturellement, vous n'apprenez pas l'allemand dans le seul but d'accéder à un cursus d'études. Ayez bien en tête que vos connaissances d'allemand auront une grande importance sur votre bien-être au quotidien et sur la facilité avec laquelle vous nouerez des contacts avec des Allemands (cf. p. 64 à 66).

## Le cadre européen commun de référence pour les langues

Le niveau de connaissances linguistiques est apprécié en fonction du cadre européen commun de référence pour les langues. Celui-ci distingue trois niveaux fondamentaux : niveau débutant (A), niveau indépendant (B) niveau expérimenté (C). Les six échelons vont de l'utilisateur débutant (A1) à l'utilisateur quasiment bilingue (C2).

### Plus d'informations ?

[www.europaischer-referenzrahmen.de](http://www.europaischer-referenzrahmen.de)

# 1.3

## Comment financer mon séjour d'études ?

Ce chapitre vous apprendra à quelles dépenses vous devez vous attendre au cours de vos études en Allemagne et quelles possibilités de financement s'offrent à vous.

Le financement de votre séjour constitue une part importante de votre préparation. En effet, avant de partir en Allemagne, vous devez vous assurer de ce que le financement de votre séjour d'études sera garanti.

### Quels sont les frais liés à mes études ?

Lors de votre séjour d'études en Allemagne, vous devrez anticiper les dépenses suivantes :

- La cotisation semestrielle (*Semesterbeitrag*),
- les dépenses quotidiennes (logement, nourriture, vêtements, livres, téléphonie, ...),
- les éventuels frais d'assurance maladie,
- les éventuels frais de scolarité.

### La cotisation semestrielle

Tous les étudiants inscrits dans un établissement supérieur allemand doivent s'acquitter de cotisations semestrielles, ou *Semesterbeitrag*. Le montant dépend des établissements, et, selon les cas, comprend des prestations variables. En moyenne, il avoisine 270 euros. Une partie des cotisations correspond à des contributions

aux œuvres sociales qui permettent, entre autres, le financement des restaurants, des résidences universitaires ou des infrastructures sportives, mais couvrent également les coûts administratifs.

Certains *Länder* y ajoutent des frais administratifs supplémentaires. Ceux-ci varient, selon les établissements, entre 50 et 75 euros par semestre.

#### Un exemple : la cotisation semestrielle à la Freie Universität Berlin

##### Au semestre d'hiver 2016/17

Frais d'inscription	50,00 €
Cotisation aux œuvres sociales	51,69 €
Cotisation aux organisations étudiantes	8,70 €
Titre de transport ( <i>Semesterticket</i> )	193,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>304,29 €</b>

Par ailleurs, de nombreux établissements exigent également une contribution aux titres de transport (*Semesterticket*). Celle-ci vous permet d'utiliser gratuitement les transports en commun proches de votre établissement, pendant un semestre.



## Les dépenses quotidiennes

Comparé à d'autres pays européens, la vie quotidienne en Allemagne est relativement accessible. Les prix de l'alimentation, du logement, de l'habillement, de l'offre culturelle etc. sont dans la moyenne de l'UE, voire sensiblement inférieurs à ceux rencontrés en Suisse ou dans les pays scandinaves.

Il est toutefois difficile d'estimer très exactement la somme nécessaire au quotidien d'un étudiant. Cela dépend notamment de la ville d'études. De manière générale, les plus petites villes universitaires sont moins chères que les grandes métropoles. Vos besoins diffèrent également selon le train de vie que vous allez mener.

En moyenne, les étudiants allemands disposent de 900 euros par mois. Mais, avec un loyer bas et en faisant attention à ses dépenses, il est possible de s'en sortir pour moins de 700 euros par mois.

La plus grande partie du budget mensuel est occupée par le loyer. Les loyers allemands peuvent, selon le lieu, sensiblement varier. Ils varient généralement entre 210 et 360 euros par mois pour les étudiants.

Cette moyenne est fortement dépassée dans le cas de villes comme Munich, Francfort/Main, Stuttgart, Bonn, Hambourg et Cologne. Les loyers les plus abordables se

trouvent en résidence universitaire ou au sein des colocations (cf. p. 40 et 41).

Les étudiants bénéficient également de nombreux avantages. Que ce soit au théâtre, dans les musées, à l'opéra, au cinéma ou dans d'autres lieux de sorties culturelles, les étudiants ont souvent un tarif réduit dont ils peuvent profiter sur présentation de leur carte d'étudiant.

### Le coût de la vie en Allemagne

prix moyens

#### Au supermarché :

1 kg de pommes de terre	0,75 €
1 kg de riz	2,40 €
500 g de spaghettis	0,50 €
1 pain (environ 500 g)	2,00 €
1 litre de lait	0,70 €
1 bouteille d'eau minérale (1 L)	0,50 €
1 pizza surgelée	1,80 €

#### Au café ou au restaurant :

1 café ou 1 thé	2,50 €
1 soda (0,3 L)	2,20 €
1 bière (0,3 L)	2,40 €
1 verre de vin (0,2 L)	4,00 €
1 pizza ou un plat de pâtes	7,00 €
1 petite salade	3,20 €

#### Au restaurant universitaire :

1 déjeuner complet	3,00 €
100 g de salade composée	0,65 €

#### Entrées :

cinéma	8,00 €
théâtre	15,00 €
musée	6,00 €
piscine	4,00 €



## L'assurance maladie

Qui souhaite étudier en Allemagne doit justifier d'une assurance maladie. Lors de votre inscription dans votre établissement (cf. p. 52), vous devrez en apporter la preuve. De même, vous en aurez besoin pour une éventuelle demande de titre de séjour (cf. p. 54).

Il se peut que l'assurance maladie de votre pays d'origine soit reconnue en Allemagne. C'est le cas pour les assurances publiques des pays de l'Union européenne, de même que pour la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, Israël, le Liechtenstein, le Maroc, la Macédoine, le Montenegro, la Norvège, la Suisse, la Serbie, la Tunisie et la Turquie. L'Allemagne a signé des accords d'assurance sociale avec l'ensemble des pays précités. Dès lors que vous possédez la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), vous bénéficiez de l'assurance sociale sur le territoire allemand.

D'autres assurances maladie étrangères privées sont susceptibles d'être reconnues en Allemagne. Il est préférable de vous en assurer auprès de votre assurance avant votre départ. Dans le cas où votre assurance est bien reconnue, vous aurez besoin pour votre inscription dans votre établissement supérieur d'un certificat d'exemption de l'obligation d'assurance. Vous obtiendrez celui-ci auprès d'une des caisses d'assurance maladie publiques. En revanche, vous ne pourrez plus par la suite, au cours du même séjour d'études, changer d'assurance au profit d'une caisse d'assurance maladie publique allemande.

Si l'assurance maladie de votre pays d'origine n'est pas reconnue en Allemagne,

vous êtes dans l'obligation de contracter une assurance sur place. Comptez environ 80 euros par mois pour adhérer à une caisse publique d'assurance maladie. Passés trente ans ou votre 14<sup>ème</sup> semestre d'études, vous ne pourrez cependant plus bénéficier du tarif avantageux destiné aux étudiants par les caisses publiques d'assurance maladie. Certaines d'entre elles proposent pour six mois supplémentaires un tarif de transition pour les jeunes diplômés (*Absolvententarif*). Mais par la suite, le montant de l'adhésion à une caisse publique d'assurance maladie avoisinera les 170 euros mensuels.

Si vous avez trente ans révolus et que vous entamez des études en Allemagne, souscrire à une assurance privée peut s'avérer l'option la moins onéreuse. L'office étudiant des œuvres sociales (*Studentenwerk*) propose, dans cette éventualité, des partenariats avec un organisme d'assurance. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet auprès du *Studentenwerk* de votre établissement d'accueil ou sur le site

**[www.union-verdi.de/dsw-studenten-kv](http://www.union-verdi.de/dsw-studenten-kv)**.

Dans tous les cas, réglez la question de votre assurance maladie avant votre départ en Allemagne. Un justificatif de celle-ci vous sera exigé dès l'inscription (cf. p. 52). Vous obtiendrez conseil auprès de la caisse d'assurance maladie de votre pays d'origine ou auprès de l'*Akademisches Auslandsamt* de l'établissement où vous aimeriez étudier.

De nombreux centres d'œuvres universitaires et sociales (*Studentenwerke*) offrent par ailleurs des kits de services pour étudiants étrangers qui incluent, outre le logement, des options d'assurance santé. (cf. p. 45 à 47).

## Les frais de scolarité

La plupart des étudiants en Allemagne fréquentent des établissements publics d'enseignement supérieur. Ceux-ci ne réclament généralement aucun frais de scolarité, du mois pour les cursus initiaux et pour la grande majorité des programmes de master. À noter l'exception notable du *Land* de Saxe qui, depuis 2013, est susceptible d'exiger des frais de scolarité de la part des étudiants étrangers ne provenant pas des pays de l'Union européenne. Afin d'en savoir plus, renseignez-vous auprès de l'*Akademisches Auslandsamt* de l'établissement envisagé.

Certains Länder exigent en outre des frais de scolarité des étudiants qui suivraient un deuxième cursus ou des études particuli-

èrement longues. Certains programmes de master sont également assujettis à des frais de scolarité, allant parfois jusqu'à 10 000 euros par semestre. De même, les établissements privés d'enseignement supérieur sont susceptibles d'exiger des frais de scolarité relativement élevés.

Le montant des frais de scolarité ne présage cependant pas de la qualité de la formation. Les cursus sans frais de scolarité sont souvent de très grande qualité.

### Plus d'informations ?

[www.studis-online.de/StudInfo/Gebuehren](http://www.studis-online.de/StudInfo/Gebuehren)

## Les dépenses mensuelles des étudiants

	en moyenne	exemple : loyer + charges	
		en moyenne	
loyer (charges incluses)	298,00 €	en résidence universitaire	240,00 €
alimentation	165,00 €	chambre en colocation	280,00 €
habillement	52,00 €	studio privé	357,00 €
matériel d'études	30,00 €		
voiture et transports en commun	82,00 €		
assurance maladie, consultations médicales, pharmacie	66,00 €		
téléphonie, Internet et télévision	33,00 €		
loisirs, culture, sport	68,00 €		
<b>Total</b>	<b>794,00 €</b>		

Source: *Deutsches Studentenwerk*, 20<sup>ème</sup> rapport sur les données sociales étudiantes

### Comment prouver que je suis en mesure de financer mes études ?

Avant d'entamer vos études, vous devez être en mesure de prouver votre autonomie financière. À ce titre, vous avez besoin d'un certificat de financement (*Finanzierungsnachweis*). La plupart de temps, il vous est exigé dès votre demande de visa. Sinon, vous devrez le produire au plus tard lors de votre éventuelle demande d'autorisation de séjour (cf. p. 54). Généralement, vous devez justifier d'un capital de 8 820 euros pour une année.

Le certificat de financement peut prendre plusieurs formes :

- Vos parents attestent de leurs revenus et de leur patrimoine,
- un résident en Allemagne accepte de se porter garant pour vous auprès des autorités allemandes des frais liés à vos études,
- une caution peut être versée sur un compte bloqué,
- vous bénéficiez d'une caution bancaire,
- vous percevez une bourse d'une institution reconnue.

Dans tous les cas, renseignez-vous auprès des services consulaires de votre pays d'origine sur la nature des justificatifs reconnus.

En tant qu'étudiant étranger, prenez garde au fait que, selon votre situation, vous ne pouvez parfois travailler que dans une certaine limite. Les jobs étudiants peuvent être une manière de compléter votre budget, mais d'une manière générale, ils suffisent

rarement à couvrir l'ensemble des dépenses liées à vos frais quotidiens en Allemagne (cf. p. 68 à 70).

### Puis-je prétendre à des financements pour mes études ?

À présent que vous connaissez à peu près les frais au devant desquels vous allez, vous devez savoir que vous n'êtes pas seuls pour les financer. Il existe une série de subventions auxquelles vous pouvez prétendre lors de votre séjour en Allemagne.



#### Les bourses

Les étudiants étrangers peuvent solliciter le soutien de nombreuses institutions. C'est bien sûr le cas du DAAD, mais aussi de fondations proches des formations politiques allemandes, d'institutions confessionnelles ou d'organisations proches des milieux économiques. Voyez également si vous répondez aux critères de certaines bourses ou aides financières de votre pays d'origine.

Le DAAD propose une offre large de programmes de bourses à destination des étudiants, diplômés et chercheurs allemands et étrangers. Soyez toutefois conscient qu'en règle générale ni le DAAD, ni la plupart des autres institutions ne financent l'intégralité des études, du premier au dernier semestre. Dans la plupart des cas, ces organismes ne proposent pas d'aides aux étudiants en tout début de cursus.

## Subventions pour les étudiants européens

Il existe un certain nombre de programmes d'échanges pour les étudiants des pays membres de l'UE, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège, de Turquie, de l'ex-République Yougoslave et de Macédoine.

Erasmus+ encourage par exemple l'échange d'étudiants européens engagés dans des cursus de *Bachelor*, de *Master* ou de doctorat. Le programme prévoit le financement de séjours d'études allant de trois à douze mois. L'échange fonctionne alors dans le cadre d'accords bilatéraux signés entre établissements. Par conséquent, si vous recevez une bourse Erasmus, vous êtes alors invité de l'établissement allemand partenaire de votre établissement d'origine. Dans ce cadre, les étudiants Erasmus sont généralement dispensés du paiement des frais de scolarité dans le pays d'accueil. Cependant, le paiement de la cotisation semestrielle (ci-inclus le *Semesterticket*) reste obligatoire.

De même, les stages allant de deux à douze mois effectués pendant, voire à la suite des études, peuvent être subventionnés.

Un même étudiant est autorisé à recevoir plusieurs subventions. Toutefois, la durée totale de celles-ci ne doit pas excéder douze mois. Par ailleurs, les étudiants candidats à un cursus de *Master* peuvent demander un prêt à taux d'intérêt réduit.

## Base de données des bourses

La base de données du DAAD permet de consulter en ligne l'ensemble des offres de subventions disponibles. Vous ne trouverez pas seulement les programmes de bourses du DAAD mais aussi ceux d'autres organismes.

Consultez pour vos recherches :  
**[www.funding-guide.de](http://www.funding-guide.de)**

Vous obtiendrez auprès du service des relations internationales de votre établissement ou de l'agence nationale Erasmus de votre pays d'origine toutes les informations sur le programme Erasmus+ et les dates de candidature.

**Plus d'informations ?**  
**[ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus)**

# 1.4

## Comment postuler à un cursus d'études ?



Ce chapitre vous indique la manière de postuler à un cursus dans un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne ainsi que les points sur lesquels vous devrez être vigilant.

Il existe plusieurs moyens de candidater à un cursus d'études dans un établissement d'enseignement supérieur allemand. Lequel s'applique dans votre cas ? Cela dépend principalement de la matière que vous envisagez d'étudier.

À ce titre, on distingue deux types de disciplines :

- Celles soumises à un **numerus clausus national et à une procédure d'admission centralisée**. Ce sont des disciplines pour lesquelles il existe plus de candidats que de places disponibles à travers toute l'Allemagne. On y compte actuellement les études de médecine, de médecine dentaire, les études de médecine vétérinaire et de pharmacie.
- Celles sans **numerus clausus** ou soumises à une sélection locale, propre à l'établissement.

Les remarques suivantes sont esquissées à grands traits et ne valent que pour les établissements publics. Renseignez-vous auprès de l'*Akademisches Auslandsamt* de l'établissement de votre choix sur les conditions spécifiques de candidature à votre cursus.

### Le numerus clausus

Cette expression d'origine latine signifie « nombre limité ». Concrètement, l'expression désigne un nombre de places limité dans une discipline donnée, soit à l'échelle d'un établissement, soit à l'échelle nationale. Dans ce cas, un processus de sélection particulier est mise en place. Il prévoit des conditions spécifiques pour l'admission aux études.

### Comment candidater pour les disciplines soumises à une procédure de sélection centralisée ?

Dans les disciplines pour lesquelles il y a plus de candidats que de places, s'applique alors un **numerus clausus (NC) centralisé**. Si vous souhaitez étudier dans ces disciplines, votre candidature devra alors répondre à des conditions particulières.



# « Excellentes perspectives pour mon avenir : j'étudie en Allemagne. »

Isabel Taylor, originaire du Canada, étudie le droit  
à l'Eberhard Karls Universität de Tübingen.



Isabel a été photographiée sur le Neckar à Tübingen.



[www.study-in.de](http://www.study-in.de)

Study in  
Germany



Land of Ideas

L'endroit où vous enverrez votre dossier de candidature dépendra alors de :

- votre pays d'origine,
- du fait que vous possédiez un diplôme vous donnant accès aux études supérieures en Allemagne (cf. p. 19 et 20).

Dans le cas de certains cursus soumis à un *numerus clausus* national ou local, les candidats issus des catégories suivantes devront candidater auprès du bureau d'admission à l'enseignement supérieur (*Stiftung für Hochschulzulassung*) :

- Les candidats originaires de l'UE, d'Islande, du Liechtenstein et de Norvège,
- les candidats qui ont obtenu leur diplôme du secondaire en Allemagne ou dans un établissement allemand de l'étranger.

### Plus d'informations ?

[www.hochschulstart.de](http://www.hochschulstart.de)

Les autres candidats postulent directement auprès de l'établissement de leur choix ou bien par l'intermédiaire de uni-assist.

### Comment postuler dans les autres disciplines ?

Lorsqu'il n'existe pas de *numerus clausus*, tous les candidats étrangers sont soumis à la même procédure :

- Soit directement auprès du *Akademisches Auslandsamt* ou du secrétariat étudiant de l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier.
- Soit en passant par uni-assist, dans le cas où la gestion des candidatures à un cursus donné est confiée par l'établissement

à la centrale d'inscription (cf. encadré).

Si ce n'est pas le cas, vous devez alors candidater directement auprès de l'établissement. Vous trouverez des informations sur les modalités d'inscription sur le site web de l'établissement désiré.

### Qu'est-ce que uni-assist ?

Le bureau d'assistance et de traitement des candidatures des étudiants étrangers (*Arbeits- und Servicestelle für Internationale Studienbewerbungen*) ou uni-assist est spécialisé dans l'examen des diplômes en provenance de l'étranger. Uni-assist vérifie pour le compte des établissements supérieurs qui en sont membres si les diplômes remis par les candidats étrangers leur donne bien accès aux études en Allemagne. La plupart des établissements chargent également uni-assist de vérifier que les candidats remplissent bien d'autres critères – notamment celui du niveau linguistique.

Uni-assist vous permet de postuler simultanément auprès de plusieurs établissements. Il vous suffit d'envoyer une seule fois vos diplômes et certificats linguistiques. Uni-assist procède à une rapide vérification des documents joints et vous informe des éventuelles pièces manquantes. Si le dossier est complet, uni-assist transmet alors celui-ci aux différentes universités auxquelles vous souhaitez postuler. Pour certains établissements, uni-assist vous délivre un certificat de préexamen (*Vorprüfungsdokumentation* ou VPD) que vous devrez produire pour postuler directement auprès d'eux.

Attention : seul l'établissement d'enseignement supérieur est habilité à prononcer ou non l'admission (et non uni-assist).

### Plus d'informations ?

[www.uni-assist.de](http://www.uni-assist.de)

Vous trouverez une liste des établissements supérieurs ayant recours à uni-assist sur [www.uni-assist.de/hochschulen.html](http://www.uni-assist.de/hochschulen.html).

NB : Par sécurité, vérifiez toujours auprès de l'*Akademisches Auslandsamt* des établissements envisagés leurs procédures et délais de candidature.

### Combien coûte une candidature ?

Pour votre candidature à un cursus d'études en Allemagne, vous aurez besoin de produire un certain nombre de documents et d'attestations. Vous devrez également compter sur des frais administratifs. Anticipez ainsi les possibles dépenses suivantes :

- Frais de traduction et de certification de vos documents,
- frais d'inscription au *TestDaF* ou à la *DSH* (le montant varie selon l'endroit où vous passez l'examen),
- frais d'administration du dossier de candidature (voir ci-dessous).

Le montant de ces frais d'administration varie selon les procédures de candidature.

Si vous candidatez via uni-assist : l'examen et l'accréditation de vos documents coûtent 75 euros pour le premier établissement, et 15 euros pour chaque établissement supplémentaire, et ce même pour un seul semestre d'études. Pour les exceptions, se reporter à [www.uni-assist.de/kostenuebernahme.html](http://www.uni-assist.de/kostenuebernahme.html).

Si vous postulez directement auprès de l'établissement, sachez que certains d'entre eux exigent le versement d'une contribution au frais d'administration de votre candidature.

Rappelez-vous que votre candidature ne sera traitée que lorsque ces frais auront été payés.

Enfin, si vous postulez directement auprès de la *Stiftung für Hochschulzulassung*, sachez qu'elle n'exige aucun frais d'administration.

### À quoi ressemble une candidature ?

Vous obtiendrez un formulaire de candidature soit auprès de l'établissement supérieur choisi, soit par uni-assist, soit sur la page Internet du DAAD ou auprès de la *Stiftung für Hochschulzulassung*.

Dans votre dossier, vous serez tenu de joindre les documents suivants :

- Une copie certifiée de votre diplôme de fin d'études secondaires,
- une copie certifiée de l'ensemble de vos diplômes de l'enseignement supérieur,,
- une photo d'identité actuelle,
- une copie du passeport (page avec votre nom et votre photo),
- un certificat de langue (cf. p. 22 et 23).

NB : Seuls seront acceptés les documents faisant l'objet d'une copie certifiée, voire d'une traduction assermentée. Vous pourrez obtenir la certification de vos copies auprès des représentations diplomatiques allemandes de votre pays d'origine. Certains établissements supérieurs acceptent également parfois les documents en anglais et en français.

Votre demande d'admission ne sera dans tous les cas traitée que si votre dossier de candidature est complet et si vous êtes à jour des frais d'administration de dossier demandés.



Les candidatures sont généralement à envoyer quelques mois avant le début du semestre. Pour cette raison, prenez très tôt contact avec l'*Akademisches Auslandsamt* du ou des établissements envisagés afin de pouvoir vous procurer rapidement les documents qui vous manquent encore.

Le bureau des admissions vous informe de l'issue de votre candidature par écrit. Dans le cas positif, vous recevez alors un avis d'admission (*Zulassungsbescheid*). Celui-ci contient :

- Des précisions sur le cursus dans lequel vous êtes admis,
- une déclaration d'acceptation (*Annahmeerklärung*), que vous devrez aussitôt retourner au bureau des admissions,
- des informations sur les dates d'inscription (*Immatrikulation*) (cf. p. 52),
- le cas échéant, une demande de documents complémentaires à fournir (par exemple résultat d'examens),
- le cas échéant, une convocation à un examen d'allemand ou à test d'entrée au collège d'études (*Studienkolleg*),
- le cas échéant, une convocation à un séminaire d'orientation pour les étudiants étrangers (cf. p. 55).

### Une aide à la candidature

Sur [www.inobis.de](http://www.inobis.de), vous trouverez de précieuses informations et bases de données dédiées à l'admission dans les établissements. Elles sont assorties de check-lists précises, actualisées en fonction du cursus, de l'établissement demandé et de votre pays d'origine.

### Quand postuler ?

Renseignez-vous auprès de l'*Akademisches Auslandsamt* de l'établissement sur les délais de candidature valables pour le cursus que vous envisagez. Votre candidature devra être complète à la date qui vous sera donnée, faute de quoi elle ne sera pas examinée.

Si vous postulez par l'intermédiaire de un·assist, nous vous recommandons de vous y prendre le plus rapidement possible, et au moins huit semaines avant l'expiration du délai de candidature.

#### Votre cursus commence **lors du semestre d'hiver** :

- Délais de candidature: de fin mai jusqu'au 15 juillet.
- L'avis d'admission est envoyé fin août ou en septembre.
- L'avis de refus est envoyé en septembre ou octobre.

#### Votre cursus commence **lors du semestre d'été** :

- Délais de candidature: de début décembre au 15 janvier.
- L'avis d'admission est envoyé en février ou en mars.
- L'avis de refus est envoyé en mars ou en avril.

NB: Certains établissements suivent d'autres calendriers. Certains ne prononcent les admissions que pour le semestre d'hiver. D'autres proposent des délais encore plus précoces.

# 1.5

## Quelles sont les conditions pour venir et séjourner en Allemagne ?

Ce chapitre vous apprendra si vous avez besoin d'un visa pour venir en Allemagne et / ou d'une autorisation de séjour pour pouvoir y rester.

Le fait que vous ayez besoin ou non d'un visa dépend à la fois de votre pays d'origine et de la durée du séjour que vous envisagez.



### Ai-je besoin d'un visa ?

► **Vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union européenne, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de la Suisse ?**

Dans ces cas, une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale ou passeport) vous suffit pour venir en Allemagne. Une fois que vous serez en Allemagne et que vous aurez une adresse, vous devrez simplement vous signaler auprès du registre des résidents de votre domicile (*Einwohnermeldeamt*). Celui-ci pourra vous délivrer un document certifiant que vous êtes autorisé à séjourner en Allemagne (cf. p. 54).

► **Vous êtes ressortissant d'un pays autre que ceux précédemment mentionnés ?**

Dans ce cas, la nécessité d'un visa dépendra à la fois de votre pays d'origine et de la durée de votre séjour.

**En principe**, vous aurez besoin d'un **visa** qui vous sera délivré par les représentations diplomatiques allemandes à l'étranger, et ce **avant votre départ**. Cependant, selon la durée et l'objet de votre séjour, il existe des **exceptions pour certains pays** :

Les ressortissants **d'Australie, d'Israël, du Japon, du Canada, de Nouvelle-Zélande, de Corée du Sud et des États-Unis** n'ont pas besoin de visa à leur entrée sur le territoire allemand, peu importe la durée envisagée de séjour. Ils devront cependant au cours des trois premiers mois de leur séjour faire une demande d'autorisation de séjour.

Les ressortissants d'**Andorre, du Brésil, du Salvador, du Honduras, de Monaco** ou de **San Marin** sont autorisés à pénétrer le territoire allemand pour des séjours supérieurs à 90 jours, à la condition de ne pas travailler en Allemagne.

Dans la mesure où leur séjour **n'excède pas 90 jours et où ils n'exercent pas d'activité professionnelle**, les ressortissants des pays suivants sont également autorisés à venir en Allemagne sans visa : **Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Brunei, Chili, Costa Rica, Dominique, Grenade, Guatemala, Kiribati, Colombie, Malaisie, Îles Marshall, République de Maurice, Mexique, Micronésie, Nicaragua, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Îles Salomon, Samoa, Seychelles, Singapour, St Christophe-et-Niévès, Sainte Lucie, St. Vincent et les Grenadines, Timor oriental, Tonga, Trinidad et Tobago, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Vatican, Venezuela et Émirats arabes unis.**

Pour les ressortissants d'**Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie et du Monténégro**, ces mêmes règles s'appliquent aux détenteurs d'un passeport biométrique.

Pour les ressortissants de **Hong-Kong, Macao, de Serbie et de Taiwan**, ces règles s'appliquent aux détenteurs de passeports répondant à des conditions particulières. L'ensemble de ces informations ont été mises à jour en novembre 2016. Afin de connaître leurs éventuelles évolutions, consultez le site du ministère fédéral des Affaires étrangères : **[www.auswaertiges-amt.de/DE/EinreiseUndAufenthalt/StaatenlisteVisumpflicht\\_node.html](http://www.auswaertiges-amt.de/DE/EinreiseUndAufenthalt/StaatenlisteVisumpflicht_node.html)**

Sur le site du DAAD, vous trouverez également sur la page **[www.daad.de/deutschland/download](http://www.daad.de/deutschland/download)** en téléchargement une fiche d'information actualisée sur les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire allemand.

Vous trouverez également sur le site web du ministère fédéral des Affaires étrangères, **[www.diplo.de/visa](http://www.diplo.de/visa)**, des réponses à vos principales questions sur les conditions d'obtention des visas, notamment en fonction de votre pays d'origine.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à l'ambassade d'Allemagne de votre pays d'origine ou aux services consulaires. Vous y recevrez de l'aide pour constituer votre éventuelle demande de visa. L'ensemble des adresses des représentations allemandes à l'étranger sont présentes sur le site : **[www.auswaertiges-amt.de](http://www.auswaertiges-amt.de)**.

### Quel visa correspond à ma situation ?

La nature du visa que vous devez demander dépend entre autre du fait que vous ayez déjà ou non obtenu une réponse positive d'admission à un cursus d'études en Allemagne.

Nous vous conseillons fortement de ne pas vous rendre en Allemagne avec un simple visa de tourisme (également appelé « Visa Schengen »). En effet, celui-ci ne pourra pas être transformé a posteriori en un visa d'études ou en un visa de candidature.

### Le visa de candidature

Si vous **n'avez jusqu'ici été admis dans aucun établissement d'enseignement supérieur** ou dans aucun collège d'études, vous devez alors solliciter un visa en vue d'une candidature étudiante.

Ce visa est valable trois mois et vous donne la possibilité de réunir les conditions nécessaires à votre admission dans un établissement. Si ce temps ne devait pas suffire, la durée du visa peut être prolongée jusqu'à six mois. Si au cours de cette période, votre admission à un cursus devait être prononcée ou si vous deviez intégrer un collège d'études, vous pourrez alors faire une demande de permis de séjour d'études.

### Le visa d'études

Si vous avez **déjà été admis dans un cursus d'études ou dans un collège d'études**, vous devez obtenir un visa d'études. Le visa d'études est généralement délivré **pour une durée de trois mois**. Durant ce laps de temps, vous devrez adresser aux services d'immigration de votre lieu de résidence une demande de permis de séjour.

### Visite médicale

Lorsque vous faites une demande de visa, vous devez éventuellement produire un certificat médical. Vous obtiendrez des renseignements à ce sujet auprès des représentations diplomatiques et consulaires allemandes de votre pays d'origine.

### De quelles pièces ai-je besoin lors de ma demande de visa ?

Demandez à la représentation diplomatique et consulaire allemande de votre pays d'origine quels documents joindre à votre demande. En règle générale, il vous sera réclamé :

- Un certificat d'assurance maladie (cf. p. 26 et 27),
- un certificat de financement (cf. p. 28),
- les attestations correspondant à votre parcours académique,
- un certificat de vos connaissances linguistiques en allemand ou l'inscription à un cours d'allemand en Allemagne.
- **Dans le cas d'une demande de visa d'études** : l'avis d'admission de l'établissement d'accueil en Allemagne ou à défaut, une attestation de l'établissement, sur les bonnes chances d'être ultérieurement admis.
- **Dans le cas d'une demande de visa de candidature** : un diplôme de fin de cycle secondaire reconnu en Allemagne et vous ouvrant l'accès aux études.





## 1.6

# Comment anticiper ma recherche de logement ?



Ce chapitre vous indique comment préparer et organiser depuis votre pays d'origine la recherche d'un logement en Allemagne.

En Allemagne, les étudiants choisissent d'habiter soit dans une résidence universitaire (*Studentenwohnheim*), soit dans un logement privé. Votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur allemand ne vous donne pas automatiquement accès à un logement universitaire (cf. p. 52).

En règle générale, vous devrez chercher un logement de manière autonome, ce qui, selon votre lieu d'études ou vos ressources financières n'est pas toujours très aisé. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous attaquer le plus rapidement possible à cette recherche, si possible avant votre départ pour l'Allemagne.

L'*Akademisches Auslandsamt* vous délivrera de précieux conseils pour trouver un logement.

### Comment obtenir un logement en résidence universitaire ?

De nombreuses villes universitaires possèdent au moins plusieurs résidences universitaires. Obtenir une chambre dans l'une d'entre elles reste certainement l'une des

solutions de logement les moins coûteuses (cf. p. 25).

Or, dans de nombreuses villes, il n'est pas toujours simple d'obtenir une chambre en résidence. Plus tôt vous vous y prenez, plus vos chances de trouver un logement augmenteront. Déposez par conséquent votre demande dès que vous avez obtenu votre avis d'admission. Vous remettrez cette demande au *Studentenwerk* de votre établissement.

La base de données des résidences universitaires du DAAD (**DAAD Wohnheimfinder-Datenbank**) constitue un outil très utile à votre recherche : [www.daad.de/wohnen](http://www.daad.de/wohnen). Vous y trouverez des informations sur les différentes résidences à travers 80 villes universitaires. En quelques clics, vous accéderez de plus à un formulaire de candidature en ligne à une place en résidence universitaire auprès du *Studentenwerk*.

Dans certains établissements, l'*Akademisches Auslandsamt* attribue également des places en résidence universitaire. Demandez alors comment obtenir une chambre.

## Quels sont les différents types de logement privé ?

Comme partout, les logements présents sur le marché locatif privé sont de nature très variée. Cela va d'une simple chambre vide à un appartement entièrement meublé.

Vous avez le choix de chercher soit une chambre simple, soit un logement entier. Il est par exemple possible de louer une chambre dans le cadre d'une colocation (*Wohngemeinschaft*).

La colocation (*Wohngemeinschaft* ou *WG*) implique que plusieurs personnes habitent le même appartement. Chaque colocataire a sa propre chambre, mais partage avec les autres la cuisine, la salle de bains, parfois un salon. Il arrive qu'ils se partagent aussi parfois certains coûts, comme la connexion Internet et téléphonique. Ce mode d'habitat est très populaire parmi les étudiants en Allemagne.

La plupart du temps, il faut être sur place pour chercher une chambre ou un petit appartement. Ce qui signifie souvent que vous ne pourrez faire un choix qu'à votre arrivée en Allemagne. Cela étant, vous pouvez préparer votre recherche en effectuant quelques démarches sur Internet avant votre départ, et en prenant par exemple quelques rendez-vous de visite. Pour obtenir des conseils à propos de votre recherche sur place, rendez-vous à la page 51.

## Où résider les premiers jours suivant mon arrivée ?

Vous n'avez toujours pas de logement prévu à votre arrivée en Allemagne ? Nous vous conseillons alors de prévoir, avant votre départ, où passer les premières nuits suivant votre arrivée en Allemagne. Là encore, l'*Akademisches Auslandsamt* vous donnera des informations sur les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

Sur certains sites universitaires, les *Studentenwerke* et certaines associations professionnelles proposent des solutions de logement temporaire à des tarifs intéressants. Il est sinon possible de réserver une chambre dans une pension (petit hôtel), dans une auberge de jeunesse (*Hostel* ou *Jugendherberge*). Dans le cas des *Jugendherberge*, vous devrez la plupart du temps être membre de l'*International Youth Hostel Federation*. Vous pourrez cependant vous acquitter de l'adhésion directement à votre arrivée dans l'auberge de jeunesse. Elle est, la plupart du temps, très abordable.

### Plus d'informations ?

[www.daad.de/wohnen](http://www.daad.de/wohnen)  
[www.jugendherberge.de](http://www.jugendherberge.de)  
[www.hostelbookers.com](http://www.hostelbookers.com)  
[www.airbnb.de](http://www.airbnb.de)

## 1.7

# Comment planifier mon séjour d'études en Allemagne – la check-list



## La check-list

### ► 18 mois environ avant le départ

**Étudier les offres et se décider : Qu'est-ce que je recherche ? Qu'est-ce qui est possible ?**

Je sais,

- où trouver des informations sur les études en Allemagne et j'ai fait appel au moins à l'une des aides suivantes :
  - le sites [www.study-in.de](http://www.study-in.de) et [www.daad.de](http://www.daad.de),
  - les représentants du DAAD de mon pays d'origine (bureau du DAAD ou IC),
  - un lecteur d'allemand de mon établissement d'origine,
  - un salon de l'enseignement supérieur.
- Quelle durée j'envisage à peu près pour mon séjour d'études.
- Le diplôme que j'envisage éventuellement d'obtenir en Allemagne.
- La discipline que j'envisage d'étudier.
- Le type d'établissement d'enseignement supérieur que je désire fréquenter.
- Quels sont les établissements qui proposent le cursus qui m'intéresse.

### ► 15 mois environ avant le départ

**Vérifier si je remplis les conditions : ai-je le droit de postuler au cursus qui m'intéresse ou dois-je encore remplir d'autres conditions ?**

Je sais,

- si mon diplôme du secondaire ou mon parcours de formation suffisent à accéder à un établissement allemand d'enseignement supérieur,
- si mes connaissances en anglais ou en allemand sont suffisantes pour suivre le cursus qui m'intéresse,
- comment je pourrai financer mon séjour et je auprès de quel(s) organisme(s) je pourrai prétendre à une bourse.

### ► 12 mois environ avant le départ

**Préparer ma candidature: de quoi ai-je besoin et à quel moment ?**

Je sais,

- à quel endroit je dois déposer ma candidature,
- de quels documents j'ai besoin pour ma candidature et où je peux les obtenir,
- à quel moment je dois envoyer ma candidature.

### ► 6 mois environ avant le départ

#### Planifier mon voyage : comment me rendre en Allemagne ?

Je sais,

- comment je peux me rendre en Allemagne et quand je dois réserver mon voyage,
- si j'ai besoin ou non d'un visa et comment l'obtenir.

### ► 3 mois environ avant le départ

#### Chercher un logement : où vais-je habiter ?

Je sais,

- quel mode de logement je préfère :
  - un logement universitaire,
  - une chambre en colocation (WG),
  - un studio ou un appartement privé ;
- comment m'y prendre pour ma recherche de logement et où poser ma candidature pour une chambre en résidence universitaire (cf. p. 40),
- où passer mes premières nuits au cas où je n'aurais pas encore de logement à mon arrivée.

### ► 1 mois avant le départ

#### C'est le compte à rebours : est-ce que je suis prêt et ai-je pensé à tout prendre ?

J'ai

- réservé mon voyage,
- anticipé ma recherche de logement et trouvé un hébergement pour les premières nuits,
- fait une liste de tout ce que je devais emporter.

### ► Dernières vérifications

Attention de ne pas oublier ces documents et papiers importants dans vos valises :

- passeport ou carte d'identité en cours de validité tout au long de mon séjour en Allemagne,
- le cas échéant : un visa (cf. p. 36 à 38),
- l'avis d'admission de mon établissement d'accueil ou un récépissé de candidature,
- un certificat de financement (cf. p. 28),
- les originaux ainsi que des copies traduites et certifiées des documents suivants :
  - extrait d'acte de naissance,
  - diplôme de fin de cycle secondaire,
  - le cas échéant : diplômes de l'enseignement supérieur, diplômes linguistiques,
- le cas échéant : une attestation de l'assurance maladie, si celle-ci est bien reconnue en Allemagne (cf. p. 26 et 27),
- le cas échéant : carnet de vaccination (vous obtiendrez la liste des vaccins obligatoires auprès des représentations diplomatiques allemandes de votre pays d'origine).

### ► À votre arrivée en Allemagne :

- Je me rends à l'*Akademisches Auslandsamt* de mon établissement d'accueil et me laisse guider dans mes premières démarches.

## 2. Mes premiers pas en Allemagne

Ce chapitre vous présente les démarches que vous devrez effectuer au cours de vos premiers jours, voire premières semaines en Allemagne. Mais il mentionne également les lieux où vous trouverez de l'aide !

Une fois arrivé en Allemagne, vous devrez régler un certain nombre de choses.

- Éventuellement trouver un logement,
- vous inscrire dans votre établissement,
- vous inscrire au registre des résidents,
- le cas échéant, faire une demande d'autorisation de séjour,
- composer votre planning d'études.

Pour toutes ces démarches, vous trouverez de nombreux soutiens. Sachez que vous ne serez pas seul avec vos questions et vos éventuelles difficultés.

### Conseil de lecture

Dans la brochure « **L'Allemagne au quotidien** », vous trouverez des informations exhaustives sur les études et la vie en Allemagne.

Cette publication ainsi que d'autres brochures sont disponibles auprès des bureaux du DAAD présents dans le monde entier (cf. adresses p. 82 à 87) ou sont à télécharger à partir de [www.daad.de/deutschland/nach-deutschland/publikationen/de](http://www.daad.de/deutschland/nach-deutschland/publikationen/de).

## 2.1

# Où trouver de l'aide ?

Ce chapitre vous indiquera quel est le meilleur interlocuteur en Allemagne selon les questions que vous vous posez. Nous vous donnons un court aperçu des structures existant notamment au sein des établissements d'enseignement supérieur.

### **Votre interlocuteur incontournable : l'*Akademisches Auslandsamt***

Voilà certainement l'adresse la plus utile aux étudiants étrangers. L'*Akademisches Auslandsamt* (AAA) est souvent appelé également *International Office*. Ce service est présent dans tous les établissements du supérieur qui entretiennent des relations avec l'étranger.

Il est probable que vous ayez déjà eu affaire à l'*Akademisches Auslandsamt* lors de la préparation de votre séjour en Allemagne. Le personnel de ce service est là pour répondre à toutes les questions qui se poseront à vous à votre arrivée en Allemagne.

Vous recevrez de premières informations utiles pour vos premiers jours en Allemagne. Vous y trouverez de l'aide également pour vos premières démarches – par exemple pour votre inscription (cf. p. 52). Et vous recevrez également de précieux conseils pour votre recherche de logement.

La liste complète et les adresses des différents *Akademisches Auslandsämter* se trouvent sur le site [www.daad.de/aaa](http://www.daad.de/aaa). Généralement, leurs services sont ouverts le matin, du lundi au vendredi.

### **Les centres d'œuvres universitaires et sociales (*Studentenwerke*)**

Dans les établissements d'enseignement supérieur allemands, les centres d'œuvres universitaires et sociales (*Studentenwerke*) proposent une série de services destinés aux étudiants. Ils attribuent par exemple des places en résidence étudiante. Ce sont eux également qui ont la responsabilité des restaurants universitaires (*Mensen*).

Certains *Studentenwerke* ont développé un kit de services spécialement conçu pour les étudiants étrangers. Il facilite grandement le démarrage des études et les premières semaines de vie en Allemagne.





Le contenu de ce kit dépend des établissements. Mais la plupart du temps, il contient les éléments suivants :

- L'accès à une chambre en résidence universitaire (cf. p. 40),
- les cotisations semestrielles donnant notamment accès aux transports (*Semesterticket*) (cf. p. 25),
- un accès à des manifestations culturelles ou des excursions,
- des bons de repas pour le restaurant universitaire (*Mensa*),
- un accès à une caisse publique d'assurance maladie ou à une assurance maladie privée (cf. p. 26 à 27).

Certains *Studentenwerke* offrent en plus un accès à des activités sportives ou des cours de langue. Ils peuvent également proposer le prêt de vélos, de matériel informatique, de vaisselle ou de linge de lit.

Le prix de ce kit de services dépend des prestations qu'il contient. Il est généralement compris entre 158 et 358 euros par mois. Vous ne pourrez en profiter qu'un, voire deux semestres au plus. Tous les *Studentenwerke* ne proposent pas de tels kits. Par ailleurs, le nombre de kits délivrés par les *Studentenwerke* est limité. Si vous êtes intéressé, adressez-vous le plus rapidement possible au *Studentenwerk* de votre établissement d'accueil.

Les *Studentenwerke* sont également compétents sur toutes les questions des étudiants relatives à l'accueil du handicap.

### Plus d'informations ?

[www.internationale-studierende.de](http://www.internationale-studierende.de)

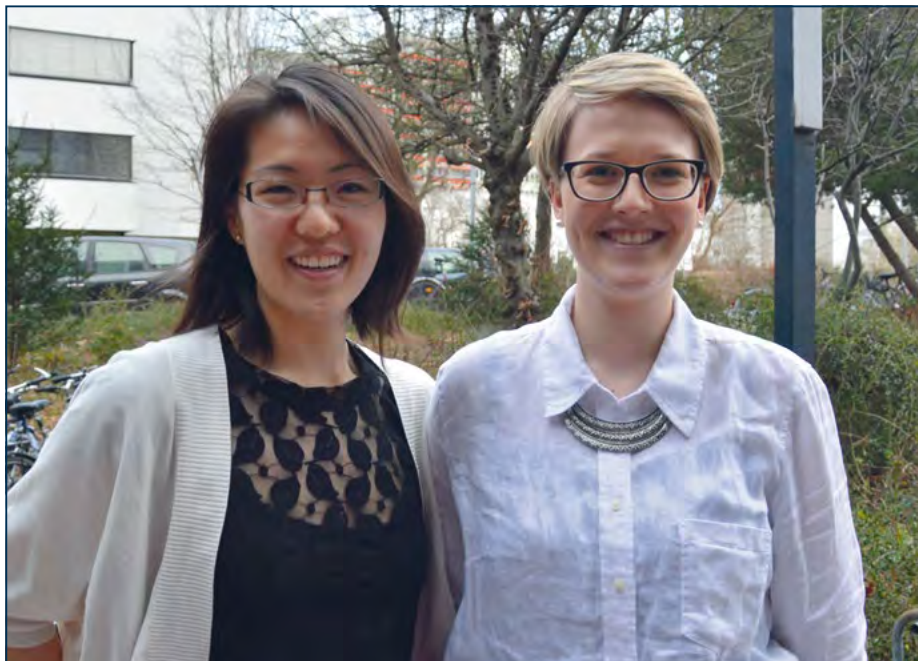
## Les offres de tutorat

De nombreux établissements proposent des services particuliers d'aide pour aider les étudiants étrangers au démarrage de leurs études en Allemagne. Cela va des séminaires d'introduction aux programmes d'accueil, en passant par des services de navette ou autres programmes d'encadrement.

Certains établissements proposent en particulier des programmes de tutorat, parfois appelés *Study-Buddy-Programme*. En participant à ce genre de programmes, vous vous voyez attribuer un tuteur. Il s'agit d'étudiants expérimentés qui vous aideront dans vos démarches administratives, en cas de problèmes, ou répondront simplement à vos interrogations sur l'organisation des études. Il vous est souvent possible de prendre contact avec votre tuteur avant votre départ, depuis votre pays d'origine.

Il arrive que ce genre de programmes de tutorat soit également mis en place par la ville. Dans ce cas, votre tuteur n'est pas forcément un étudiant, mais un habitant de la ville qui porte un intérêt particulier aux échanges internationaux. Demandez à l'*Akademisches Auslandsamt* de votre établissement si votre ville d'études propose de tels services.

Beaucoup de *Studentenwerke* disposent de tuteurs au sein des résidences universitaires. Ceux-ci soutiennent les étudiants étrangers, les informent et les prennent en charge. On compte actuellement près de 600 étudiants tuteurs dans les résidences universitaires. Là encore, l'*International Office* ou l'AAA de votre établissement d'accueil vous informeront sur l'existence d'un tel programme de tutorat.



## Avant même mon départ ...

... Lena m'a contactée par email. C'était un sentiment très rassurant de pouvoir lui poser toutes mes questions – par exemple à propos des assurances, des comptes bancaires. Sans elle, mes premiers temps en Allemagne auraient été sûrement plus difficiles. Au départ, nous parlions anglais entre nous, et progressivement nous avons introduit l'allemand. Grâce à Lena je me plonge de manière encore plus intensive dans l'apprentissage de la langue. Et j'apprends grâce à elle tout un tas de petites choses et de nuances qui font partie de la culture allemande. Pour moi, c'est une aide vraiment très, très utile et un lien très particulier.

**Anna Yuwen** vient des États-Unis et suit un programme de Master en études nord-américaines à l'Université du Rhin Friedrich-Wilhelm de Bonn.

## Nouer un lien personnel ...

... c'est la grande force du programme Study-Buddy. J'ai l'impression d'aider Anna à trouver ses marques ici. Et surtout, j'éprouve beaucoup de plaisir à partager sa découverte de la vie en Allemagne. Au début, je l'ai aidée à effectuer ses démarches administratives et à acheter quelques meubles. À présent, nous nous voyons pour discuter et nous faisons des sorties ensemble. J'apprends énormément sur moi-même à ces occasions : en particulier quand Anna s'étonne de choses qui me semblent complètement naturelles. Dans le même temps, j'apprends énormément de choses sur la culture et la vie aux États-Unis.

**Lena Wiemer** a fait des études d'anglais et de sciences des médias à l'Université du Rhin Friedrich Wilhelm de Bonn. Elle s'est engagée au sein du programme Study-Buddy.

## Les organisations étudiantes

Vous trouverez également de l'aide et des conseils auprès des organisations étudiantes (*Studentenvertretung*). Il s'agit de groupes d'étudiants élus par leurs pairs au sein de l'établissement. Ils représentent les intérêts des étudiants.

Les organisations étudiantes sont souvent appelées *AStA* (*Allgemeiner Studierendenausschuss*) ou bien *StuRa* (*Studierendenrat*).

Elles sont, entre autres, responsables de l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs au sein des établissements d'enseignement supérieur. Elles délivrent également aux étudiants des conseils pour une recherche de logement universitaire ou d'appartement, ou des opportunités de co-voiturage vers d'autres villes universitaires. Certaines organisations étudiantes proposent en outre des cours d'allemand pour les étudiants étrangers et offrent de l'aide pour la constitution de tandems linguistiques (cf. p. 66).

## Les groupes d'étudiants étrangers

De nombreux établissements possèdent des groupes d'étudiants qui s'occupent plus particulièrement des étudiants étrangers.

Ils soutiennent les nouveaux arrivants et organisent régulièrement à leur attention des fêtes, des excursions qui permettent rapidement aux étudiants de nouer des contacts (cf. p. 61 à 63).

## Les associations intradisciplinaires

Si vous avez des questions concrètes touchant à votre discipline d'études, adressez-vous de préférence à l'association de votre discipline (*Fachschaft*). Il s'agit d'un groupe d'étudiants élus qui représentent les intérêts des étudiants de la discipline.

Au début de chaque semestre, ces associations organisent des réunions d'information destinées aux étudiants en début de cursus. Vous y apprendrez notamment comment organiser votre planning d'études. C'est aussi un moyen aisé de nouer des contacts avec d'autres étudiants. Les associations vous aideront enfin à vous orienter au sein de votre nouvel établissement.



## 2.2

# Comment trouver un logement ?

Dans ce chapitre vous apprendrez comment mener à bien votre recherche de logement sur place et auprès de qui solliciter de l'aide.

Dans le cas où vous n'auriez pas encore trouvé de logement en Allemagne, vous aurez d'abord besoin d'une solution d'hébergement temporaire pour les premières nuits sur place. Reportez-vous à la page 41 afin de savoir où en trouver.

### Que faut-il savoir avant de me lancer dans la recherche d'un logement ?

Comme précédemment évoqué, il est préférable de commencer la recherche d'un logement depuis votre pays d'origine. C'est d'autant plus indispensable si vous envisagez de vivre dans une résidence universitaire (cf. p. 40).

Si vous préférez trouver un logement privé, qu'il s'agisse d'un studio ou d'une chambre dans une colocation (cf. p. 41), votre recherche deviendra vraisemblablement beaucoup plus active une fois que vous serez en Allemagne. En effet, les logements privés sont généralement attribués sur place, à l'issue d'une visite et d'une rencontre avec le bailleur. Lorsque vous avez trouvé un accord avec celui-ci, vous signez alors un contrat de location.

Là encore, l'*Akademisches Auslandsamt* vous donnera de précieux conseils à propos de votre recherche de logement.

### Où trouver des annonces de logement ?

Vous trouverez des chambres ou des studios vacants sur des petites annonces consultables à différents endroits. Au sein de votre établissement, vous trouverez des offres de logement étudiant auprès du *Studentenwerk*, des organisations étudiantes, ou à l'*Akademisches Auslandsamt*. Vous trouverez également les adresses de bailleurs privés. Les petites annonces sont également présentes sur des panneaux d'affichage (*Schwarze Bretter*) dans les couloirs des établissements. Vous pourrez également y laisser votre annonce de recherche avec vos coordonnées. Sur le web, vous trouverez de nombreux sites efficaces. Certains d'entre eux sont spécialisés dans les logements pour étudiants. La plupart du temps, vous pouvez y laisser une annonce gratuitement. Voir par exemple :

[www.studenten-wg.de](http://www.studenten-wg.de)  
[www.wg-suche.de](http://www.wg-suche.de)  
[www.wg-gesucht.de](http://www.wg-gesucht.de)

## 2.3

# Comment m'inscrire dans mon établissement ?

Dans ce chapitre, vous apprendrez sur quels points être attentif lors de votre inscription (*Immatrikulation*) dans votre établissement d'enseignement supérieur.

Pour pouvoir étudier dans un établissement d'enseignement supérieur allemand, vous devez d'abord vous y inscrire. Cette démarche est appelée en allemand *Einschreibung* ou *Immatrikulation*. C'est seulement une fois que vous êtes inscrit que vous êtes autorisé à suivre les enseignements, passer les examens et prétendre à l'obtention d'éventuels diplômes. L'inscription vous donne également accès à l'ensemble des installations de l'établissement – comme par exemple les bibliothèques, les infrastructures sportives ou les centres informatiques.

Votre inscription est possible dès lors que vous avez reçu l'avis d'admission de l'établissement d'accueil (cf. p. 35) de la part de l'*Akademisches Auslandsamt*. En même temps que cet avis, vous recevez des informations sur les dates d'inscription. Tenez compte du fait que les périodes d'inscription sont souvent courtes et que, la plupart du temps, vous devrez présenter en personne au secrétariat des études.

Lors de l'inscription, veillez à vous munir de tous les documents importants nécessaires dont la liste vous sera communiquée par l'*Akademisches Auslandsamt*. Sachez que, dans tous les cas, vous devrez produire les pièces suivantes :

- Votre avis d'admission dans l'établissement,
- une attestation relative à votre situation d'assuré social.

Une fois inscrit, vous obtenez aussitôt une validation écrite de votre inscription. Elle fait office de carte d'étudiant provisoire. Celle-ci vous sera envoyée peu après par voie postale. Vous aurez notamment besoin de l'attestation d'inscription si vous faites une demande d'autorisation de séjour aux services d'immigration (cf. p. 54).

## 2.4

# Quelles démarches administratives dois-je remplir à mon arrivée ?

Ce chapitre vous indique les administrations auxquelles vous devrez vous adresser, après avoir trouvé un logement et procédé à votre inscription.

Vous avez trouvé une chambre ou un studio ? Il ne vous reste désormais plus que quelques formalités administratives à remplir. Mais, là encore, vous pouvez compter sur le soutien de l'*Akademisches Auslandsamt*.

### S'enregistrer auprès du registre des résidents (*Einwohnermeldeamt*)

Une fois trouvé votre logement, vous devez impérativement vous enregistrer auprès du registre des résidents (*Einwohnermeldeamt*). Dans certaines villes, cette administration se trouve aussi sous le nom de *Bürgeramt* ou de *Bürgerzentrum*. Dans les plus grandes agglomérations, le service est proposé par des administrations annexes de la circonscription (*Bezirksamt* ou *Bürgerbüro*) correspondant à votre adresse. L'*Akademisches Auslandsamt* vous en donnera les coordonnées. Pour cette démarche, vous vous munirez des documents suivants :

- Votre passeport ou votre pièce d'identité et, le cas échéant, votre visa,
- la confirmation par votre bailleur que vous habitez son logement (pour cela, il existe un formulaire à télécharger en ligne).

Vous aurez besoin également de votre attestation d'inscription ou d'une copie de votre passeport. Nous vous conseillons de vérifier avec l'*Akademisches Auslandsamt* l'ensemble des pièces exigées.

Auprès du *Einwohnermeldeamt*, vous remplirez un formulaire d'enregistrement et recevrez une confirmation que vous garderez précieusement.

NB : Dès lors qu'on est résident en Allemagne, il est impératif de signaler tout changement d'adresse au *Einwohnermeldeamt*, dans un délai d'une semaine au plus.

## Quelles démarches entreprendre si j'ai besoin d'une autorisation de séjour ?

Cette formalité est obligatoire ou non selon le pays dont vous êtes originaire.

### ► Vous êtes ressortissant d'un pays membre de l'UE ou d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de Suisse ?

Dans ce cas, vous obtiendrez directement une attestation d'autorisation de séjour par le *Einwohnermeldeamt*. Dans certains cas, vous devrez éventuellement prouver que vous êtes en mesure de financer vos frais de séjour (cf. p. 28) et que vous bénéficiez bien d'une assurance maladie (cf. p. 26 et 27).

### ► Vous n'êtes pas ressortissant des pays précédemment cités ?

Dans ce cas, vous devrez vous rendre aux services d'immigration de votre lieu d'études, après vous être enregistré auprès du *Einwohnermeldeamt*. Vous obtiendrez l'adresse de cette administration auprès de l'*Akademisches Auslandsamt*. Celui-ci vous fournira également la liste des documents dont vous devez vous munir pour déposer votre demande d'autorisation de séjour. Après des services d'immigration, vous déposerez donc une demande d'autorisation

de séjour. Lors de votre première demande, vous devrez verser une taxe de 110 euros et, par la suite, à chaque demande de prolongation, une somme de 80 euros. Vous devrez vous déplacer personnellement pour effectuer cette démarche et vous munir des pièces suivantes :

- L'attestation d'enregistrement du *Einwohnermeldeamt* (cf. p. 53),
- une attestation d'assurance maladie (cf. p. 26 et 27),
- l'attestation d'inscription dans votre établissement d'accueil en Allemagne (cf. p. 52),
- éventuellement, un certificat de financement (cf. p. 28),
- votre passeport, et, le cas échéant, votre visa (cf. p. 36 à 38),
- éventuellement, un certificat médical (cf. p. 38),
- de l'argent en l'espèce pour le paiement de la taxe,
- éventuellement votre contrat locatif,
- éventuellement, des photos d'identité (biométriques).

L'autorisation de séjour est délivrée sous la forme d'un « titre de séjour électronique ». Il s'agit d'une carte avec puce intégrée contenant un certain nombre de données, dont une photo d'identité et les empreintes digitales. Il est possible de venir retirer cette carte au bout de quatre à six semaines auprès des services d'immigration. L'autorisation est octroyée pour une durée initiale d'un an minimum et de deux ans maximum. Elle peut faire l'objet d'une demande de prolongation.



## 2.5

# Comment organiser mes études ?

Ce chapitre contient d'importantes informations sur l'organisation des études en Allemagne : quels types d'enseignements ? Comment sont structurés les cursus et les emplois du temps des étudiants ?

Suivre des études n'a pas grand-chose à voir avec le parcours scolaire. C'est d'autant plus vrai en Allemagne que pour d'autres pays. Tandis qu'à l'école vous recevez un emploi du temps imposé, vous bénéficiez en tant qu'étudiant d'une plus grande liberté dans le choix des enseignements que vous voulez suivre.

Cette liberté dans l'organisation de vos études requiert autonomie et esprit d'initiative. Cela ne signifie pas pour autant que vous êtes seul dans vos prises de décision. Profitez des offres de conseil et d'orientation : au début de chaque semestre, des séminaires d'introduction aux études sont proposés, à la fois par les **organisations étudiantes**, mais également par les **associations intradisciplinaires** (cf. p. 49). Ceux-ci donnent des informations sur le fonctionnement de l'établissement et de ses différents organes, mais également sur la structure de votre cursus.

Qui plus est, l'*Akademisches Auslandsamt* organise généralement un séminaire d'orientation. Spécialement conçu pour les nouveaux étudiants en provenance de

l'étranger. Ce séminaire leur délivre notamment de l'aide pour l'élaboration d'un planning d'études. Vous recevrez généralement l'invitation à ce séminaire en même temps que votre avis d'admission aux études.

### Quels sont les différents types d'enseignements ?

Il existe dans l'enseignement supérieur allemand différents types d'enseignements. Selon le cursus et la nature de l'établissement, les types d'enseignements revêtent une importance différente.

Les principaux types d'enseignements sont les *Vorlesungen* (équivalent des cours magistraux), les *Seminare / Kurse*, les *Tutorien / Übungen* ainsi que les *Repetitorien* et les *Kolloquien*.

Lors des **Vorlesungen**, un professeur d'université tient un exposé sur un sujet donné. Généralement, elles ne donnent pas lieu à des interactions avec les étudiants de même qu'aucune limite n'est fixée quant au nombre d'étudiants autorisés à les suivre.

Les **Seminare** et les **Kurse** donnent lieu à des discussions entre l'enseignant et les étudiants. Elles jouent un rôle central dans ce type d'enseignements. Très souvent, le nombre de participants est limité.

Lors d'un *Tutorium*, les contenus d'une *Vorlesung* ou d'un *Seminar* vont être revus, voire approfondis. Ces enseignements sont généralement assurés par des tuteurs (*Tutoren*), des étudiants très avancés dans leurs études. Ces enseignements, qui accompagnent les *Vorlesungen* ou les *Seminare*, peuvent être parfois donnés par des professeurs (*Dozenten*), mais aussi des assistants (*Assistenten*), des collaborateurs scientifiques (*wissenschaftliche Mitarbeiter*) ou des auxiliaires (*Hilfskräfte*). On les qualifie alors de *Übungen*. Ceux-ci s'apparentent à des travaux dirigés.

Dans certains cursus, on rencontre également des **groupes de travail** ou

### Fakultäten, Fachbereiche / Institute, Seminare

Dans les plus grands établissements du supérieur, certaines disciplines sont réunies en départements (*Fachbereiche*), voire en facultés (*Fakultäten*). On peut donc rencontrer une faculté de philosophie „Philosophische Fakultät“ ou un département de médecine „Fachbereich Medizin“.

Chaque discipline est placée sous la responsabilité d'un institut ou d'un séminaire. Selon l'établissement, l'institut peut se trouver dans un bâtiment dédié ou sur un étage d'un bâtiment principal. Vous y trouverez également les bureaux des enseignants, parfois aussi une bibliothèque contenant des ouvrages spécialisés et vous pourrez y avoir de nombreux échanges personnels et scientifiques.

**d'apprentissage**. Ils désignent des rencontres entre étudiants visant à revoir collectivement le contenu des enseignements en vue de la préparation d'un examen ou d'un travail autour d'un projet commun.

Dans certaines disciplines, les **Repetitorium** permettent aux étudiants de revoir les contenus de leurs enseignements en compagnie d'enseignants et de se préparer de manière très ciblée aux examens.

Les **Kolloquien** désignent des enseignements, généralement placés avant les examens finaux, durant lesquels les étudiants se préparent collectivement aux épreuves.

Certains établissements proposent en outre des modules d'enseignement en ligne qui complètent les autres types d'enseignements. Les offres de E-learning à dimension internationale sont notamment recensées sur le site **www.daad.de/international-programmes**.

On citera enfin l'existence de **MOOC** (*Massive Open Online Courses*). Il s'agit d'enseignements en ligne, ouverts à tous, sur un principe de gratuité. Les MOOC proposés par les établissements supérieurs allemands sont recensés sur le site **http://iversity.org**.

### Comment sont structurés les cursus ?

C'est le règlement interne des études (*Studienordnung*) qui établit la manière dont sont structurés les cursus. Il fixe leurs contenus et les examens qu'il est nécessaire de valider pour l'obtention d'un diplôme (cf. p. 12 et 13). Veillez par conséquent à vous procurer le règlement relatif à votre cursus. Vous le

## Les crédits ECTS

Les performances académiques de *Bachelor* et de *Master* sont sanctionnées par l'attribution d'unités comptabilisées selon le *European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS)*. Le barème ECTS mesure la quantité de travail nécessaire à l'achèvement d'un cycle d'études. Il prend également en compte la préparation et l'approfondissement des enseignements ainsi que la préparation aux examens. Des notes sont attribuées aux travaux réalisés. Elles sont prises en compte dans le calcul de la note finale.

L'obtention d'un crédit ECTS correspond à une somme de travail comprise entre 25 et 30 heures. Les cursus sont généralement structurés de telle sorte qu'il est nécessaire d'obtenir 30 crédits ECTS par semestre afin de terminer son cycle dans les temps traditionnellement impartis.

Le recours à l'ECTS facilite la reconnaissance des résultats académiques, notamment à l'étranger. Si ce système n'est pas reconnu dans votre établissement d'origine, vous aurez toujours la possibilité de faire valider par un professeur allemand ou un chargé de cours votre participation aux cours et aux examens.

trouverez la plupart du temps en ligne, sur la page d'accueil de votre département ou de votre institut.

Les cursus de *Bachelor* et de *Master* sont généralement structurés en modules. Il s'agit d'unités d'enseignements composées de cours (*Vorlesungen*, *Seminare* ou *Übungen*) ayant la plupart du temps un lien thématique entre eux.

Selon les règlements d'études, le diplôme de *Bachelor* implique l'obtention de 180 à 240 crédits ECTS. Celui de *Master* l'obtention de 60 à 120 crédits ECTS.

## Quels sont les différents types d'examens ?

Une participation régulière aux cours permet de cumuler des crédits. Souvent, la fin d'un cycle de cours est sanctionnée par un examen qui peut prendre des formes différentes. Quelques exemples :

- Les *Klausuren* (examen final écrit),
- les *Referate* (cours exposés oraux sur un sujet imposé),
- les *Hausarbeiten* (devoirs écrits sur un sujet précis),
- les examens oraux.

## Comment composer mon emploi du temps ?

Le règlement des études de votre cursus fixe généralement les contenus inhérents à vos études et les modules que vous êtes par conséquent obligés de valider. Pour autant, ce règlement ne détermine pas votre emploi du temps. Souvent, vous avez la possibilité, au sein d'un même module de choisir des enseignements répondant à l'accent thématique que vous souhaitez privilégier.

Afin de pouvoir définir votre emploi du temps, vous aurez besoin du programme des cours, le ***Vorlesungsverzeichnis***.

Dans chaque discipline vous trouverez une version commentée de ce programme, le ***Kommentiertes Vorlesungsverzeichnis (KVV)***. Les deux documents sont également présents sur la page d'accueil de votre institut. Dans le KVV, vous trouverez une description détaillée du contenu des différents cours proposés pour le semestre.

Vous y trouverez également des indications bibliographiques qui vous permettront de préparer certains cours.

Dès lors que vous avez choisi les *Seminare* et les *Vorlesungen* correspondant à vos différents modules, vous devrez généralement vous inscrire pour certains de ces cours. Cette inscription se fait le plus souvent en ligne.

Dans les disciplines très demandées par les étudiants, les places peuvent être limitées. Il est donc indispensable de s'inscrire dans les temps pour être certain de pouvoir suivre les enseignements de son choix.

Vous avez terminé votre emploi du temps ?  
Vous êtes bien inscrit aux différents cours ?  
Cela signifie que vous êtes prêt pour débiter vos études en Allemagne !



### 3.

## Comment profiter pleinement de mon séjour en Allemagne ?

Dans cette dernière partie, vous trouverez des informations relatives à trois sujets qui peuvent jouer un rôle capital dans le bon déroulement de votre séjour en Allemagne. Comment nouer facilement des contacts ? Comment apprendre l'allemand ? Comment acquérir des expériences professionnelles ?

Il va de soi que vous souhaitez vous intégrer et vous sentir à l'aise le plus rapidement possible en Allemagne. Peut-être aimeriez-vous aussi profiter de vos études en Allemagne afin de vivre de premières expériences professionnelles sur le marché du travail allemand ? Voici quelques conseils qui vous aideront dans ces différents domaines.

## 3.1

# Comment nouer des liens ?

Ce chapitre vous indique les lieux de vie étudiante les plus propices à l'établissement de nouveaux contacts.

Le bon déroulement de votre séjour en Allemagne ne dépend pas seulement de vos résultats académiques. Une grande partie de la qualité de vie dépend aussi des contacts personnels que vous y nouerez.

Les expériences que l'on peut faire au sein des établissements d'enseignement supérieur allemands peuvent s'avérer très différentes. Pour la simple raison que ces établissements sont souvent très différents les uns des autres. Certains sont plutôt petits et à dimension humaine. D'autres au contraire très importants et ressemblent à des fourmilières du savoir, ce qui ne facilite pas toujours la rencontre avec d'autres étudiants.

Pour cette raison, nous vous suggérons quelques pistes qui vous aideront peut-être à nouer des contacts plus facilement. Vous-même, vous découvrirez certainement de nombreux autres moyens de rentrer en contact avec d'autres personnes et de vous faire des amis.

**Conseil n° 1 : Prenez part aux séminaires d'orientation destinés aux nouveaux étudiants.** Ces séminaires sont proposés par les organisations étudiantes, par votre association intradisciplinaire ou par

l'*Akademisches Auslandsamt*. Ils réunissent des étudiants qui ont pour point commun de débiter leurs études et qui sont susceptibles de partager votre éventuel sentiment d'isolement.

**Conseil n° 2 : Fréquentez les *Stammtische*, les groupes de travail, inscrivez-vous aux activités sportives, sortez aux soirées ...** Les cafés, les bars, les restaurants jouent un rôle relativement central dans la vie sociale en Allemagne. Cette affirmation vaut également pour la vie étudiante. Certains départements ou groupes de travail organisent ainsi des *Stammtische*. Il s'agit de rencontres régulières qui se tiennent dans un café ou dans un bar autour d'un centre d'intérêt commun. Vous y rencontrerez d'autres étudiants de votre discipline. Ce cadre informel vous permettra peut-être plus facilement de fixer rendez-vous entre étudiants et d'entreprendre des sorties ensemble.

Tous les établissements possèdent des **groupes d'étudiants** réunis autour d'intérêts et de passe-temps communs. On les trouve sous la forme de clubs d'étudiants, de groupes politiques, de chœurs ou d'orchestres universitaires, de groupes de théâtre et bien d'autres formes encore.



## *Nous établissons des ponts ...*

*... qui favorisent les échanges interculturels. L'AEGEE aide les étudiants étrangers à nouer des contacts, à se familiariser avec la culture allemande à travers des excursions dans la région, mais aussi lors d'escapades à Berlin ou au marché de Noël de Nuremberg. Nous proposons également des week-ends de rencontres et des Stammtische. De nombreux étudiants participent à nos manifestations en début de semestre, ils sont moins nombreux par la suite, ce qui est plutôt bon signe : cela signifie que la plupart se font rapidement des amis en Allemagne.*

**Alicia Clesius** est étudiante en sociologie à l'Université Johannes-Gutenberg de Mayence. Elle est présidente de l'association AEGEE Mayence-Wiesbaden qui s'adresse en particulier aux étudiants étrangers.

De tels groupes sont le lieu idéal pour nouer des contacts. Les organisations étudiantes ou les services d'aides aux étudiants vous fourniront les listes de tous les groupes rattachés à votre établissement d'accueil.

Auprès de la plupart des établissements d'enseignement supérieur allemands, on trouve également des **organisations confessionnelles étudiantes**. Il n'y est pas seulement question de religion, mais ces organisations proposent également de nombreuses excursions, fêtes, temps de discussions et autres. Vous trouverez les adresses de ces organisations sur la page d'accueil de votre établissement.



Tous les établissements proposent un large éventail de **cours de sport** couvrant de nombreuses disciplines. Ces cours sont, la plupart du temps, gratuits. Ils offrent de nombreuses occasions de rencontrer d'autres étudiants. Le programme actualisé de ces activités est généralement consultable sur la page d'accueil de votre établissement.

Chaque semestre, sont organisées des soirées ou **Hochschulpartys**. C'est souvent l'occasion de rencontrer d'autres étudiants.

**Conseil n° 3 : Utilisez les réseaux sociaux.**

Dans un premier temps, vous pouvez aussi faire des rencontres, virtuelles, avec d'autres étudiants. C'est possible par le biais de la page Facebook de votre établissement d'accueil. De même, la page **[www.facebook.com/Study.in.Germany](https://www.facebook.com/Study.in.Germany)** réunit une communauté de plus de 450 000 personnes du monde entier et qui ont pour point commun d'avoir étudié ou de s'intéresser aux études en Allemagne.

**Conseil n° 4 : Osez faire le premier pas.**

N'attendez pas qu'on vienne vers vous. Prenez des initiatives. Parlez aux autres étudiants et profitez de chaque occasion qui se présente pour le faire.

## 3.2

# Comment apprendre l'allemand ou améliorer son allemand ?

Ce chapitre vous donnera une idée des connaissances d'allemand dont vous aurez besoin pour vous sentir à l'aise dans vos études mais aussi dans votre quotidien. Vous apprendrez aussi où et comment améliorer vos connaissances d'allemand.

Le niveau d'allemand nécessaire pour vous permettre de mener à bien votre projet d'études en Allemagne dépend bien entendu du cursus que vous suivez.

### Quel niveau d'allemand est nécessaire au quotidien ?

Dans les cursus en anglais, il n'existe généralement pas de niveau minimum exigé en allemand. Seul compte le niveau d'anglais.

Dans les cursus germanophones, la règle est généralement la suivante. Le niveau exigé pour les sciences humaines et sociales est généralement plus élevé que pour les sciences « dures ». Les attendus en termes de maîtrise de l'écrit et de l'expression orale sont plus importants.

Dans tous les cas, votre niveau doit vous permettre de suivre sans difficulté un cours magistral et d'intervenir dans les discussions qui ont lieu dans les *Seminare*. Vous devez pouvoir comprendre un texte scientifique et être en mesure d'exprimer votre pensée à propos de sujets scientifiques, à l'oral comme à l'écrit.

Lorsque vous candidatez à un cursus d'études, vous devez attester de vos connaissances d'allemand (cf. p. 22 et 23). Mais ce n'est pas l'unique raison qui doit motiver votre apprentissage de l'allemand. L'obtention d'un diplôme linguistique ou d'un test de langue ne devrait pas vous arrêter dans votre lancée d'apprendre l'allemand.

En effet, vos connaissances linguistiques ne vous seront pas seulement utiles dans vos études, mais aussi pour la vie extra-universitaire. Elles vous permettront de mieux vous orienter au quotidien. Elles vous aideront à avoir une part plus active à la vie en Allemagne et à établir plus aisément des contacts.

### Les cours en ligne DUO

L'offre de cours en ligne DUO prépare de manière ciblée les étudiants au niveau de langue qui leur est nécessaire pour mener à bien leurs études.

**Plus d'informations ?**  
[www.deutsch-uni.com](http://www.deutsch-uni.com)



## *Je n'ai jamais autant progressé ...*

*... qu'en échangeant avec d'autres étudiants ou en discutant lors d'une soirée. Les progrès n'arrivent que si l'on est vraiment obligé de recourir à la langue pour comprendre les autres et se faire comprendre soi-même. Et c'est ainsi qu'on se fait des amis.*

*Il me semble que ma curiosité vis-à-vis de la culture m'aide beaucoup dans mon apprentissage. Dès que j'explique à mes amis une spécificité de ma propre culture, je découvre souvent des correspondances dont je n'étais pas conscient.*

*Bien sûr, certaines disciplines comme la philosophie ou la germanistique exigent de meilleures connaissances linguistiques que d'autres. Mais, d'une manière générale, bien parler allemand ouvre de nombreuses portes.*

**Plato Tse** est originaire de Chine et doctorant en philosophie à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich.

## **Comment améliorer mon niveau d'allemand ?**

Bien entendu, le mieux est d'avoir acquis de bonnes bases d'allemand dans votre pays d'origine. C'est possible si vous suivez par exemple des cours auprès du Goethe-Institut, présent dans le monde entier ([www.goethe.de](http://www.goethe.de)).

Parallèlement à cette offre, il est possible de suivre des cours en ligne qui permettent d'atteindre un niveau allant de A1 à B2. La radio allemande *Deutsche Welle* propose à ce titre des cours en ligne gratuits sur [www.dw.com](http://www.dw.com) („Deutsch lernen“).

La plate-forme Internet [www.deutsch.info](http://www.deutsch.info) propose quant à elle des méthodes d'auto-apprentissage ainsi que des informations pratiques sur la vie en Allemagne.

On peut également avoir recours à la formule des tandems linguistiques (cf. p. 66) avec des germanophones vivant dans votre pays d'origine, ou bien joignables en ligne, par Skype ou par email.

Si vous cherchez à approfondir vos compétences en allemand une fois sur place, vous trouverez également toute une panoplie d'options.

Les **établissements d'enseignement supérieur allemand** proposent des cours de langue, souvent payants, mais pas toujours. En plus des cours qui ont lieu tout au long du semestre, nombreux sont les établissements qui organisent des **cours d'été** (*Sommerkurse*) consacrés à l'apprentissage de l'allemand. Ils se tiennent généralement entre juin et septembre et s'adressent à des apprenants de tous niveaux linguistiques ([www.daad.de/sommerkurse](http://www.daad.de/sommerkurse)).

De nombreuses **institutions et écoles de langue privées** proposent également des cours d'allemand. C'est le cas par exemple des Goethe-Instituts à travers toute l'Allemagne ([www.goethe.de](http://www.goethe.de)), des universités populaires (*Volkshochschulen*) ([www.volkshochschule.de](http://www.volkshochschule.de)), mais également de nombreux autres instituts, en grande partie privés. Tous ces cours sont payants.

### Autoévaluer son niveau d'allemand

Le niveau des cours de langue en Allemagne est établi en fonction du cadre commun européen commun de référence pour les langues (cf. encadré p. 23).

Si vous souhaitez savoir à quel niveau exact correspondent vos connaissances d'allemand, vous pouvez procéder à une première auto-évaluation. Le site Internet du Goethe-Institut propose un test en ligne gratuit :

[www.goethe.de/einstufungstest](http://www.goethe.de/einstufungstest)

Si vous cherchez une évaluation plus précise et désirez une attestation avec, nous vous recommandons de passer le onDaF, le plus souvent payant ([www.ondaf.de](http://www.ondaf.de)). Ce premier test vous permettra d'évaluer si votre niveau est suffisant pour décrocher le TestDaF.

L'association de l'allemand langue étrangère fournit un moteur de recherche exhaustif à la fois sur les cours mais aussi sur les organismes linguistiques : [www.fadaf.de/de/daf\\_angebote/sprachkursangebote](http://www.fadaf.de/de/daf_angebote/sprachkursangebote).

Il n'y a pas que les cours classiques (et le plus souvent payants) qui permettent d'apprendre l'allemand. Avez-vous déjà songé à former un tandem linguistique (*Sprachtandem*) ?

Le ***Sprachtandem*** réunit deux personnes qui souhaitent apprendre la langue maternelle de l'autre. Ils se rencontrent régulièrement et alternent les conversations dans une langue, puis dans l'autre.

Certains *Akademische Auslandsämter*, les associations d'étudiants étrangers de même que les organisations étudiantes tiennent parfois à votre disposition des listes avec les coordonnées de personnes intéressées par un tandem linguistique. Mais vous pouvez également laisser une annonce sur l'un des *schwarzen Bretter*, les tableaux de petites annonces de votre établissement d'accueil, afin de trouver votre partenaire linguistique.

Peut-être trouverez-vous votre partenaire sur Internet, notamment sur la page Facebook de votre établissement d'accueil.

Certains établissements proposent enfin des plate-formes permettant la mise en relation de candidats à un tandem linguistique. Là encore, vous obtiendrez de plus amples informations auprès de l'*Akademisches Auslandsamt* ou bien auprès des organisations étudiantes.



## 3.3

# Comment accéder à de premières expériences professionnelles ?



Ce chapitre vous indiquera comment vous familiariser, à travers des stages ou des jobs étudiants, avec le marché du travail allemand. Il vous précisera les points sur lesquels vous devez être attentif.

Peut-être aimeriez-vous profiter de votre séjour d'études pour vivre de premières expériences sur le marché du travail allemand. C'est l'opportunité qui peut vous être apportée par les stages ou les jobs étudiants. Ils constituent également d'excellents moyens de lier de nouvelles connaissances.

Un job étudiant vous permettra également d'arrondir vos fins de mois. Mais prenez garde au fait qu'il vous sera pratiquement impossible de concilier vos études avec un travail qui couvrirait l'ensemble de vos dépenses en Allemagne. Nous vous déconseillons fortement de compter sur la seule option d'un job étudiant pour financer vos études. D'autant plus que le travail étudiant est réglementé et que vous ne pourrez travailler que dans une certaine mesure.

### Quels sont les jobs étudiants les plus courants ?

Travailler au sein d'un institut universitaire, dans une bibliothèque ou dans tout autre service de votre établissement d'accueil complète idéalement vos études. Vous pourrez travailler soit en tant qu'auxiliaire étudi-

ant ou scientifique, soit en tant qu'assistant scientifique. Les offres d'emploi sont publiées sur le site de votre établissement d'accueil.

Un des jobs étudiants les plus courants est celui de serveur dans un café ou un bar. Beaucoup d'étudiants travaillent également en tant qu'hôtes / hôtesse sur des salons, en tant que livreurs à vélo. D'autres travaillent dans des entreprises de reprographie, dans des entreprises d'entretien ménager. Certains font du baby-sitting.

Si vous êtes à la recherche d'un emploi, consultez régulièrement les annonces sur les *Schwarzen Bretter* dans les couloirs de votre établissement d'accueil, dans les bibliothèques ou les supermarchés. De nombreux établissements d'enseignement supérieur proposent des bourses à l'emploi à destination des étudiants. Adressez-vous alors au *Studentenwerk* ou bien à l'agence locale pour l'emploi.

### Plus d'informations ?

[www.daad.de/arbeiten](http://www.daad.de/arbeiten)

## Mon accès au travail est-il limité en tant qu'étudiant ?

Il existe un encadrement législatif précis sur le travail étudiant et sur les limites horaires à ne pas dépasser. Ces règlements diffèrent selon la nationalité des étudiants.

### ► Vous êtes ressortissant de l'UE, de l'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de la Suisse (groupe 1) ?

Vous avez alors le droit de travailler autant que vous le souhaitez, sans qu'une autorisation ne vous soit nécessaire. Mais, de même que pour les étudiants allemands, vous devrez travailler dans la limite de 20 heures par semaine au cours du semestre. Au-delà, vous serez contraint de payer des cotisations retraite.

### ► Vous êtes ressortissant d'un autre pays que ceux précédemment cités (groupe 2) ?

Dans ce cas, vous n'êtes autorisé à travailler que dans la limite de 120 jours pleins ou 240 demi-journées au cours d'une même année calendaire. Si vous désirez travailler plus, vous aurez alors besoin d'une autorisation de l'agence pour l'emploi et des services d'immigration. Le fait d'obtenir ou non cette autorisation dépend souvent de la situation de l'emploi autour de votre lieu d'études. Vos chances seront plus limitées d'obtenir celle-ci dans les régions qui connaissent un taux plus important de chômage.

Lorsque vous travaillez en tant qu'auxiliaire étudiant dans votre établissement d'accueil, il n'est généralement pas problématique de dépasser cette limite des 120 jours de travail par an. Mais dans tous les cas, vous devrez en informer les services d'immigration.

Prenez garde au fait que la législation du travail des étudiants étrangers est soumise à des règles très strictes. Ne pas les respecter vous exposerait à une éventuelle expulsion du territoire allemand.

En règle générale, il n'est pas possible de s'établir en tant que travailleur indépendant ou freelance.

Si vous êtes simplement inscrit à un cours de langue ou à un collège d'études, vous n'aurez le droit de travailler qu'avec l'autorisation conjointe des services d'immigration et de l'agence pour l'emploi, et ce seulement pendant les congés universitaires.



## *Encore aujourd'hui, je profite ...*

*... des expériences professionnelles que j'ai pu faire tout au long de mes études à Göttingen. J'ai effectué un volontariat au Centre littéraire de Göttingen au cours de ma deuxième année de master. Cela m'a demandé une grande discipline afin de pouvoir concilier ce travail et mes études. Mais cette première expérience dans le milieu littéraire m'a énormément apporté. Je suis convaincue que je n'aurais pas obtenu mon poste actuel si je n'avais pas cette précieuse expérience derrière moi.*

*Les contacts que j'ai noués au cours de ce volontariat sont restés très importants pour moi, et pas seulement d'un point de vue professionnel. Des amitiés sont nées qui ont aujourd'hui encore beaucoup d'importance pour moi.*

**Annie Rutherford** est écossaise et a suivi le Master de littérature générale et comparée de l'Université Georg-August de Göttingen. Aujourd'hui, elle est programmatrice du festival international d'art lyrique « StAnza ».

Si jamais vous faites un stage en Allemagne, celui-ci sera considéré comme du travail effectif, même s'il n'est pas rémunéré. Chaque journée de stage est décomptée de votre crédit de 120 jours de travail par an. Et si vous avez déjà travaillé 120 jours dans l'année, vous devez alors obtenir l'autorisation des services d'immigration et de l'agence pour l'emploi.

Il existe cependant une exception à cette règle. En effet, celle-ci ne s'applique pas aux stages inscrits dans le règlement des études que vous suivez en Allemagne (donc aux stages obligatoires). Les stages obligatoires

vous exemptent d'autorisation et ne seront pas décomptés de votre crédit de 120 jours de travail par an.

### **Plus d'informations ?**

**[www.daad.de/deutschland/download](http://www.daad.de/deutschland/download)**  
 Notice « *Informationen zu den rechtlichen Rahmenbedingungen für die Ausübung einer Erwerbstätigkeit von ausländischen Studierenden, Hochschulabsolventen und Wissenschaftlern* ».

Vous trouverez les adresses de l'agence locale pour l'emploi de votre lieu d'études sur : **[www.arbeitsagentur.de](http://www.arbeitsagentur.de)**.



## Quels sont les avantages d'un stage ?

Beaucoup d'étudiants se servent des stages pour accumuler des expériences de pratique professionnelle au cours de leur formation. L'immersion dans le quotidien du travail aide beaucoup d'entre eux à façonner leurs décisions quant à leur orientation professionnelle. Mais les stages donnent aussi la possibilité aux étudiants de donner un centre de gravité thématiques précis à leurs études. Ils offrent enfin l'opportunité de nouer des contacts en dehors du cadre académique.

Dans de nombreux cursus, les stages sont obligatoires. Dans ce cas, vous serez encadré par un de vos enseignants. Un stage préalable est parfois exigé des candidats à l'entrée de certains cursus (cf. p. 20).

Vous avez le choix de faire votre stage soit au sein d'une entreprise, soit au sein d'une organisation. Les stages durent généralement de quelques semaines à plusieurs mois.

Si, au cours de votre séjour d'études en Allemagne, vous souhaitez faire un stage, vous trouverez des informations auprès des services suivants :

- Auprès du bureau des stages de votre établissement d'accueil,
- auprès de l'*Akademisches Auslandsamt*,
- auprès des associations d'étudiants étrangers comme l'AIIESEC, l'ELSA (cf. p. 62) ou auprès de l'IAESTE ([www.iaeste.de](http://www.iaeste.de)).

## Comment sont rémunérés les jobs étudiants et les stages ?

Depuis début 2015, il existe en Allemagne un salaire horaire minimum pour toutes les personnes qui occupent un emploi. Il est fixé à 8,50 euros brut. Selon cette loi, les jobs étudiants ne devraient pas être rémunérés à moins.

En ce qui concerne les stages, il n'existe pas forcément de salaire minimal. Un stage obligatoire (cf. p. 70) n'implique pas nécessairement le versement du salaire horaire minimal. Les stages facultatifs ne seront rémunérés au niveau du salaire horaire minimal que s'ils dépassent la durée de trois mois. Le reste du temps, les stages ne sont la plupart du temps pas rémunérés, ou alors faiblement.

## Plus d'informations ?

[www.daad.de/arbeiten](http://www.daad.de/arbeiten)

## 3.4

# Comment s'insérer sur le marché du travail allemand après les études ?

Ce chapitre aborde les possibilités pour vous de vous établir et de travailler en Allemagne à l'issue de vos études. Il vous informe sur les règles auxquels vous serez alors soumis.

Peut-être allez-vous tellement apprécier votre vie en Allemagne que vous envisagerez à l'issue de vos études d'y rester plus longtemps. Et peut-être souhaitez-vous mettre au service du marché du travail allemand les connaissances et qualifications que vous aurez acquises au cours de vos études en Allemagne.

Sachez que vous n'êtes pas le seul à formuler ce souhait : plus de 40 % des diplômés étrangers prolongent leurs études en Allemagne au terme de leurs études.

### Quelles sont les conditions légales d'accès à l'emploi ?

Si vous êtes titulaire d'un diplôme de fin d'études d'un établissement d'enseignement supérieur allemand, vous êtes soumis à certaines règles. Concrètement, il est relativement aisé, en tant que diplômé de l'enseignement supérieur allemand, d'obtenir une autorisation de séjour en vue de l'obtention d'un emploi, à condition toutefois de remplir certaines conditions préalables.

Après l'obtention de votre diplôme allemand de fin de cycle, vous êtes autorisé à

faire une demande d'autorisation de séjour, allant de un à dix-huit mois, dans le but d'une recherche d'emploi. À cette fin, vous devrez attester de financements suffisants et de vos efforts sérieux pour trouver un emploi correspondant au diplôme dont vous êtes titulaire. Tout au long de cette période de recherche d'emploi, vous êtes autorisé à exercer une activité rémunérée, sans limitation du nombre de jours.

Si votre recherche porte ses fruits dans les temps impartis, vous serez autorisé à rester en Allemagne. Votre autorisation de séjour sera alors transformée en autorisation de séjour donnant accès à l'exercice d'une activité rémunérée en Allemagne.

L'obtention de ce titre de séjour suppose néanmoins que le travail que vous avez décroché soit en adéquation avec le diplôme obtenu en Allemagne. Cela signifie donc que votre futur emploi devra être en rapport avec vos études. Qui plus est, vous ne devrez pas être surqualifié pour cet emploi. Deux exemples concrets : un diplômé de médecine ne peut prétendre au métier de développeur informatique, car les compétences exigées ne correspondent pas à celles acquises au cours de ses études. De même,



## *J'étais très enthousiaste...*

*... lorsque j'ai découvert l'Allemagne en vacances alors que j'étais encore enfant. Je savais déjà à l'époque que je viendrais y faire mes études. J'ai apprécié le fait que les études soient à la fois structurées et qu'elles laissent une grande liberté. J'ai le même sentiment quant au quotidien en Allemagne : la vie y est bien organisée, elle permet de jouir d'une grande sécurité et liberté. C'est pour cela que j'aime encore vivre ici : pour ma spécialité en médecine, je bénéficie d'un très haut niveau et de conditions de travail qui me laissent le temps de mener des recherches en parallèle.*

**Antonis Nicolaidis** est chypriote et a étudié la médecine à l'école de médecine de Hannover. Il travaille aujourd'hui à la clinique et polyclinique de Dresde dans le service d'anesthésie et soins intensifs

un diplômé d'histoire de l'art est surqualifié pour un emploi de serveur dans le café d'un musée.

Après deux ans de travail qualifié, il vous sera possible, à certaines conditions, d'obtenir un titre de résident permanent, un titre de séjour non limité dans le temps (*Niederlassungserlaubnis*). Si vous remplissez toutes les conditions nécessaires (notamment celles de maîtrise linguistique), vous pourrez demander une naturalisation (*Einbürgerung*) au bout de huit années de séjour. Dans la plupart des *Länder*, la durée de vos études en Allemagne sera prise en compte dans le calcul du temps que vous aurez passé en Allemagne.

## Carte bleue européenne en Allemagne

La carte bleue européenne en Allemagne est pensée pour les ressortissants hors Union européenne. Grâce à l'obtention de celle-ci, les personnes hautement qualifiées sont autorisées à séjourner en Allemagne et à y travailler.

La carte bleue européenne s'adresse aux titulaires d'un diplôme supérieur allemand ou d'un diplôme étranger reconnu en Allemagne, et d'un contrat de travail prévoyant un salaire annuel brut d'au moins 49 600 euros, ou dans certaines branches de 38 688 euros (sciences du vivant, mathématiques, ingénierie, médecine et informatique).

### Plus d'informations

[www.bamf.de/blaukarte](http://www.bamf.de/blaukarte)



## Où chercher un emploi ?

Malgré un encadrement législatif relativement souple, il n'est malheureusement pas toujours simple de trouver l'emploi rêvé. Mais que les diplômés à la recherche d'un emploi se rassurent : l'Allemagne manque de main d'œuvre hautement qualifiée.

Selon l'Institut allemand de recherche économique (*Institut der deutschen Wirtschaft*), il manque en particulier de diplômés dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences techniques et des sciences du vivant. Selon les domaines, les diplômés de l'enseignement supérieur ont donc de bonnes chances de trouver un emploi.

Lors de votre recherche d'emploi, il est bon de connaître les données suivantes à propos de l'économie allemande. Les petites et moyennes entreprises (de moins de 500 salariés) jouent un rôle très important dans le tissu économique allemand. On les considère comme les moteurs de l'économie et de l'emploi.

En 2014, 99,3 % des entreprises allemandes relevaient de cette catégorie. Les quelques 2,5 millions de petites et moyennes entreprises en Allemagne offrent plus de 60 % des emplois. Dès lors que vous ciblez dans votre recherche d'emploi les petites et moyennes entreprises, et non pas les seuls grands groupes internationaux, vous augmentez sensiblement les chances de trouver un emploi.

## Portail pour les candidats étrangers à un emploi

Le site [www.make-it-in-germany.com](http://www.make-it-in-germany.com) informe et conseille les étrangers souhaitant vivre et travailler en Allemagne. Non seulement, ils recevront des informations exhaustives sur la recherche de travail, mais ils trouveront également des offres d'emploi.

## Quelles doivent-être mes compétences en allemand ?

Il est important de savoir que vos chances de trouver un emploi en Allemagne seront sensiblement renforcées si vous maîtrisez bien la langue allemande. Il est possible que lors de vos études en Allemagne, vous n'ayez eu besoin que de peu de connaissances d'allemand – en particulier si vous suiviez un master en langue anglaise.

Dans tous les cas, le marché du travail allemand exige une très bonne maîtrise de l'allemand, à l'exception peut-être des instituts de recherche ou des grands groupes internationaux où d'excellentes connaissances d'anglais suffiront à compenser vos lacunes en allemand.

Saisissez par conséquent la moindre occasion d'apprendre l'allemand ou d'approfondir vos connaissances linguistiques tout au long de vos études, mais aussi après (cf. p. 64 à 66).

# Bonne chance !

Partir faire vos études en Allemagne ne sera pas qu'une expérience passionnante. Elle va certainement marquer un cap décisif dans votre parcours.

Beaucoup d'étudiants étrangers réussissent leurs études en Allemagne. En 2014, ils sont 43 671 à avoir décroché un diplôme d'études supérieures. Une fois leur diplôme en poche, ces étudiants disposent des meilleurs atouts pour entamer leur carrière internationale.

Pour beaucoup, l'Allemagne devient au cours d'un parcours académique riche d'expériences un second pays. Et pour la plupart l'Allemagne reste, tout au long de la vie, un point d'ancrage où ils peuvent se ressourcer. Peut-être en ferez-vous l'expérience ? Nous en serions en tout cas très fiers.

Nous vous souhaitons dans tous les cas bonne chance dans votre parcours !

## Autres publications

Sur le site [www.daad.de/deutschland/nach-deutschland](http://www.daad.de/deutschland/nach-deutschland) vous trouverez de nombreuses brochures du DAAD contenant des informations complètes à destination des étudiants étrangers.

## Annexes

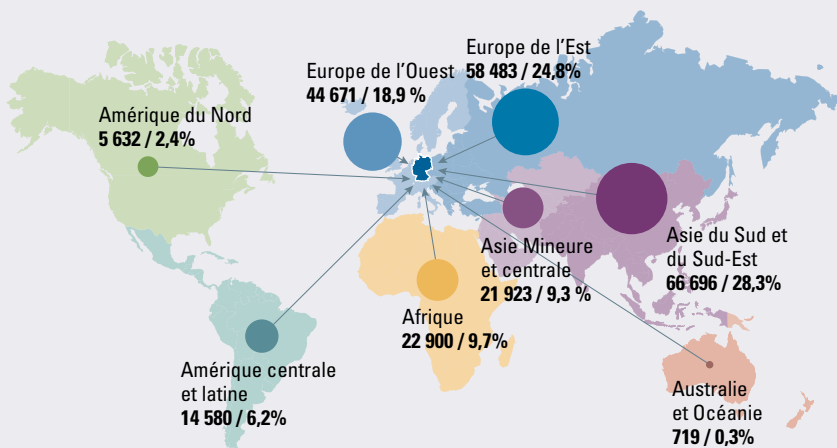
## Quelques chiffres : les étudiants étrangers en Allemagne

### Étudiants dans les établissements supérieurs allemands (2015)

Étudiants allemands	2377341
Étudiants étrangers	321569
dont titulaires d'un diplôme secondaire allemand ( <i>Bildungsinländer</i> ) *	85711
dont titulaires d'un diplôme secondaire étranger ( <i>Bildungsausländer</i> ) *	235858
<b>Total</b>	<b>2698910</b>

### Origine régionale des étudiants étrangers possédant un diplôme secondaire étranger (2015)

**Étudiants étrangers titulaires d'un diplôme secondaire étranger 235 858**  
(y compris les étudiants auxquels on ne peut attribuer de région d'origine)

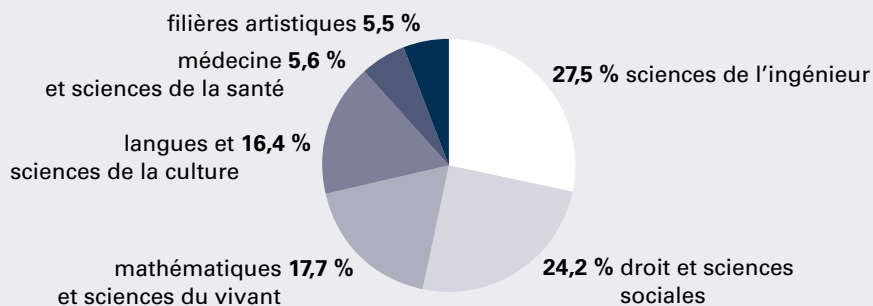




### Origine par pays des étudiants étrangers titulaires d'un diplôme secondaire étranger (2015)

	nombre		nombre
Chine	30 259	Cameroun	6 672
Inde	11 655	Ukraine	6 645
Fédération de Russie	11 534	Pologne	6 165
Autriche	9 875	Iran	5 916
France	7 305	Espagne	5 746
Italie	7 169	Corée du Sud	4 838
Turquie	6 785	États-Unis	4 728
Bulgarie	6 739		

### Les 6 groupes de disciplines préférés des étudiants étrangers titulaires d'un diplôme secondaire étranger (2015)



\* Parmi les étudiants étrangers, on distingue les **Bildungsinländer** (titulaires d'un diplôme de fin de cycle secondaire allemand) et les **Bildungsausländer** (titulaires d'un diplôme de fin de cycle secondaire étranger) :

Les premiers ont obtenu leur diplôme d'accès aux études supérieures soit en Allemagne, soit dans une école allemande à l'étranger. Les seconds l'ont obtenu dans une école étrangère.

Tous ces chiffres sont issus de la publication du DAAD « Wissenschaft weltoffen 2016 » et s'appliquent à l'année étudiante 2015. Ils sont complétés par d'autres sources telles que les statistiques administratives des établissements supérieurs et les données relevées par le *Deutsche Studentenwerk*.

# Le DAAD: objectifs, missions, programmes et contacts

« *Wandel durch Austausch* » (le changement par l'échange) : tel est la devise du DAAD, mais il s'agit surtout de son objectif principal. Depuis 1925, le DAAD favorise les expériences des jeunes étudiants dans le monde entier. L'attribution de bourses ne constitue qu'un aspect d'un spectre d'action bien plus large : le DAAD soutient l'internationalisation des établissements supérieurs allemands. Il renforce la germanistique et la langue allemande à l'étranger et soutient les pays en voie de développement dans la constitution d'établissements supérieurs compétitifs. Le DAAD est un partenaire primordial d'une politique extérieure tournée vers la culture, les sciences, la formation et le développement.

Le DAAD représente une communauté vivante constituée de nombreux acteurs : des boursiers venus du monde entier ; des alumni qui retrouvent leur pays d'origine forts de leurs expériences en Allemagne et entretiennent un réseau de contacts variés ; des enseignants-chercheurs qui expertisent pour le DAAD les candidatures et soutiennent celui-ci dans ses sélections ; des étudiants et des diplômés dont les représentants sont membres du DAAD et font valoir leurs perspectives dans le travail avec celui-ci. Sans compter le large réseau de collaborateurs du DAAD dont beaucoup ont vécu, soit en tant que boursiers, soit en tant

que lecteurs à l'étranger, de nombreuses expériences à l'étranger.

Le DAAD est actuellement la plus importante organisation de soutien aux échanges académiques au monde. Il participe activement à l'internationalisation du monde scientifique allemand. Dans un monde globalisé, l'Allemagne fait ainsi le pari de l'ouverture, de la tolérance et de la compétitivité. En 2015, le DAAD comptait parmi ses membres 238 établissements d'enseignement supérieur et 107 organisations étudiantes.

## Le budget du DAAD

Le DAAD est financé majoritairement par des fonds provenant de plusieurs ministères fédéraux. La plupart proviennent du ministère fédéral des Affaires étrangères, du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche ainsi que du ministère fédéral chargé de la Coopération économique et du développement. L'Union européenne constitue le troisième acteur le plus important dans le financement du DAAD. L'ensemble de ces fonds sont complétés par ceux alloués par des entreprises privées, organisations et gouvernements étrangers. En 2015, le budget du DAAD s'élevait à près de 471 millions d'euros, soit un budget en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

## Programmes et objectifs du DAAD

Avec une offre de plus de 250 programmes, le DAAD a financé en 2015 la mobilité de plus de 127 000 allemands et étrangers à travers le monde. L'offre s'étend d'une année études en début de cursus académique au financement de thèses de doctorat, du stage à l'invitation de professeurs du supérieur, en passant par la fondation d'établissements supérieurs à l'étranger. Le DAAD soutient enfin le développement de la présence des établissements supérieurs allemands à l'étranger à travers un soutien au marketing, aux publications, aux manifestations ainsi qu'aux formations continues à destination de leur personnel.

Le DAAD poursuit ses missions en misant à l'avenir sur les trois grands axes suivants :

### 1. Des bourses d'excellence:

Les bourses sont attribuées aux meilleurs étudiants allemands et étrangers, ainsi qu'aux scientifiques qui se révèlent, au terme de processus de sélection exigeants, particulièrement performants et en quête de responsabilités ;

### 2. Des structures ouvertes sur le monde :

Le DAAD s'engage en faveur de la création de structures académiques en Allemagne et à l'étranger (à travers des cursus internationaux, des accords bilatéraux de création d'établissements supérieurs, en passant par le soutien à des réseaux spécialisés). Ces créations doivent favoriser la qualification internationale, la mobilité et le dialogue et par conséquent la qualité de l'enseignement et de la recherche ;

### 3. Un savoir-faire en matière de coopérations scientifiques :

À travers son action, le DAAD et ses réseaux développent, systématisent et rendent accessible un savoir relatif aux cultures de formation, aux systèmes scientifiques, propices à la mise en place de coopérations internationales fructueuses.

## Quelques liens en guise d'approfondissement

### Informations générales sur les études en Allemagne

[www.study-in.de](http://www.study-in.de)  
[www.daad.de/deutschland](http://www.daad.de/deutschland)

### À propos de l'offre d'études

[www.study-in.de](http://www.study-in.de)  
[www.hochschulkompass.de](http://www.hochschulkompass.de)  
[www.daad.de/international-programmes](http://www.daad.de/international-programmes)  
[www.studienwahl.de](http://www.studienwahl.de)  
[www.universityranking.de](http://www.universityranking.de)

### À propos de l'admission

[www.daad.de/zulassung](http://www.daad.de/zulassung)  
<http://anabin.kmk.org>

### À propos de la candidature à un cursus

[www.study-in.de](http://www.study-in.de)  
[www.daad.de/deutschland](http://www.daad.de/deutschland)

### À propos des questions de visa

[www.diplo.de/visa](http://www.diplo.de/visa)

### À propos des programmes de bourses et de subventions

[www.funding-guide.de](http://www.funding-guide.de)  
<http://eu.daad.de>

### À propos de l'apprentissage de l'allemand

[www.daad.de/sommerkurse](http://www.daad.de/sommerkurse)  
[www.goethe.de](http://www.goethe.de)

## Les adresses du DAAD en Allemagne et dans le monde

### Siège

#### Deutscher Akademischer Austauschdienst

Kennedyallee 50  
 53175 Bonn (Allemagne)  
 Postfach 20 04 04, 53134 Bonn  
 Tél. +49 (228) 882-0  
 Fax +49 (228) 882-444  
[postmaster@daad.de](mailto:postmaster@daad.de)  
[www.daad.de](http://www.daad.de)

### Bureau de Berlin

#### Deutscher Akademischer Austauschdienst

Wissenschaftsforum am Gendarmenmarkt  
 Markgrafenstraße 37  
 10117 Berlin (Allemagne)  
 Tél. +49 (30) 20 22 08-0  
 Fax +49 (30) 204 12 67

### Argentine

#### Centre d'information du DAAD à Buenos Aires

[info@daad-argentina.org](mailto:info@daad-argentina.org)  
[www.daad-argentina.org](http://www.daad-argentina.org)

### Afrique du Sud

#### DAA Centre d'information du DAAD

à Johannesburg  
[daad@wits.ac.za](mailto:daad@wits.ac.za)  
[www.daad.org.za/en/](http://www.daad.org.za/en/)

### Arménie

#### DAAD-Informationszentrum Eriwan

[info@daad.am](mailto:info@daad.am)  
[www.daad.am](http://www.daad.am)

### Australie

#### Centre d'information du DAAD à Sydney

[daad.australia@gmail.com](mailto:daad.australia@gmail.com)  
[ic.daad.de/sydney/](http://ic.daad.de/sydney/)

**Azerbaïdjan**

**Centre d'information du DAAD à Baku**  
 info@daad.az  
 www.daad.az/en

**Bangladesh**

**Centre d'information du DAAD à Dhaka**  
 dhaka@daadbangladesh.org  
 www.daad-bangladesh.org

**Biélorussie**

**Centre d'information du DAAD à Minsk**  
 daad-ic-minsk@bntu.by  
 www.daad.by

**Belgique**

**Bureau régional de Bruxelles**  
 Deutscher Akademischer Austauschdienst  
 Rue d'Arlon 22-24, 1050 Brüssel (Belgique)  
 Tel. +32 (2) 609 52 89  
 buero.bruessel@daad.de  
 bruessel.daad.de

**Brésil**

**Bureau régional de Rio de Janeiro**  
 Serviço Alemão de Intercâmbio Acadêmico  
 Rua Professor Alfredo Gomes, 37 Botafogo  
 22251-080 Rio de Janeiro (Brésil)  
 Tel. +55 (21) 25 53-32 96  
 Fax +55 (21) 25 53-92 61  
 info@daad.org.br  
 www.daad.org.br

**Centre d'information du DAAD à São Paulo**  
 daad\_sao\_paulo@daad.org.br  
 www.daad.org.br

**Cameroun**

**Centre d'information du DAAD à Yaoundé**  
 info@daad-kamerun.org  
 www.daad-kamerun.org

**Canada**

**Centre d'information du DAAD à Toronto**  
 daadca@daad.org  
 www.daad-canada.ca

**Chili**

**Centre d'information du DAAD à Santiago du Chili**  
 ic@daad.cl  
 www.daad.cl

**Chine**

**Bureau régional de Pékin**  
 Deutscher Akademischer Austauschdienst  
 Unit 1718, Landmark Tower 2,  
 8 North Dongsanhuan Road, Chaoyang District  
 100004 Peking (Chine)  
 Tel. +86 (10) 65 90-66 56, -66 76  
 Fax +86 (10) 65 90-63 93  
 postmaster@daad.org.cn  
 www.daad.org.cn

**Centre d'information du DAAD à Guangzhou**  
 guangzhou@daad.org.cn  
 www.daad.org.cn

**Centre d'information du DAAD à Shanghai**  
 shanghai@daad.org.cn  
 www.daad.org.cn

**Colombie**

**Centre d'information du DAAD à Bogotá**  
 info@daad.co  
 www.daad.co

**Costa Rica**

**Centre d'information du DAAD à San José**  
 daad@conare.ac.cr  
 www.centroamerica.daad.de

## Égypte

### Bureau régional du Caire

Deutscher Akademischer Austauschdienst

11 Sharia Saleh Ayoub

Kairo-Zamalek (Égypte)

Tél.+20 (2) 27 35 27 26

Fax +20 (2) 27 38 41 36

info@daadcairo.org

www.daad.eg

## Espagne

### Centre d'information du DAAD à Madrid

info@daad.es

www.daad.es

## États-Unis d'Amérique

### Bureau régional de New York

German Academic Exchange Service

871 United Nations Plaza

N.Y. 10017 New York

(États-Unis d'Amérique)

Tel. +1 (212) 758-32 23

Fax +1 (212) 755-57 80

daadny@daad.org

www.daad.org

### Centre d'information du DAAD à

#### San Francisco

daadsf@daad.org

www.daad.org/ic-san-francisco

## Éthiopie

### Centre d'information du DAAD à

#### Addis Abeba

office@daad-ethiopia.org

www.daad-ethiopia.org

## France

### Bureau régional de Paris

Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris (France)

Tel. +33 (1) 53 10 58 32

info-paris@daad.de

www.daad-france.fr

## Géorgie

### Centre d'information du DAAD à Tbilissi

info@daad.org.ge

ic.daad.de/tbilissi

## Ghana

### Centre d'information du DAAD à Accra

info@daad-ghana.org

www.daad-ghana.org

## Grèce

### Centre d'information du DAAD à Athènes

info@daad.gr

www.daad.gr

## Grande-Bretagne

### Bureau régional de Londres

German Academic Exchange Service

1 Southampton Place

WC1A 2DA London (Grande-Bretagne)

Tel. +44 (20) 78 31 95 11

info@daad.org.uk

www.daad.org.uk

## Hongkong

### Centre d'information du DAAD

#### Hongkong & Macau

daadhk@hkbu.edu.hk

ic.daad.de/hongkong

## Hongrie

### Centre d'information du DAAD à Budapest

mail@daad.info.hu

www.daad.info.hu

**Inde****Bureau régional de New Delhi**

German Academic Exchange Service  
Office Bangladesh, India, Nepal, Sri Lanka  
2, Nyaya Marg, Chanakyapuri  
110021 New Delhi (Inde)  
Tel. +91 (11) 66 46-55 00  
Fax +91 (11) 66 46-55 55  
[info@daaddelhi.org](mailto:info@daaddelhi.org)  
[www.daad.in](http://www.daad.in)

**Centre d'information du DAAD à Bangalore**

[bangalore@daadindia.org](mailto:bangalore@daadindia.org)  
[www.daad.in/ic-bangalore](http://www.daad.in/ic-bangalore)

**Centre d'information du DAAD à Chennai**

[chennai@daadindia.org](mailto:chennai@daadindia.org)  
[www.daad.in/ic-chennai](http://www.daad.in/ic-chennai)

**Centre d'information du DAAD à Mumbai**

[mumbai@daadindia.org](mailto:mumbai@daadindia.org)  
[www.daad.in/ic-mumbai](http://www.daad.in/ic-mumbai)

**Centre d'information du DAAD à Pune**

[pune@daadindia.org](mailto:pune@daadindia.org)  
[www.daad.in/ic-pune](http://www.daad.in/ic-pune)

**Indonésie****Bureau régional de Djakarta**

DAAD Jakarta Office  
Jl. Jend. Sudirman, Kav. 61-62,  
Summitmas I, Lt. 19  
12190 Jakarta (Indonésie)  
Tel. +62 (21) 520 08 70, 525 28 07  
Fax +62 (21) 525 28 22  
[info@daadjkt.org](mailto:info@daadjkt.org)  
[www.daad.id](http://www.daad.id)

**Irak****Centre d'information du DAAD à Erbil**

[IC\\_erbil@daad-iraq.info](mailto:IC_erbil@daad-iraq.info)  
[www.daad-iraq.info](http://www.daad-iraq.info)

**Iran****Centre d'information du DAAD à Téhéran**

[info@daad-iran.org](mailto:info@daad-iran.org)  
[www.daad-iran.org](http://www.daad-iran.org)

**Israël****Centre d'information du DAAD à Tel Aviv**

[info@daad-israel.org](mailto:info@daad-israel.org)  
[www.daad.org.il/en](http://www.daad.org.il/en)

**Italie****Centre d'information du DAAD à Rome**

[info.rom@daad-netzwerk.de](mailto:info.rom@daad-netzwerk.de)  
[www.daad.it](http://www.daad.it)

**Japon****Bureau régional de Tokyo**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Akasaka 7-5-56, Minato-ku  
107-0052 Tokio (Japon)  
Tel. +81 (3) 35 82-59 62  
Fax +81 (3) 35 82-55 54  
[daad-tokyo@daadjp.com](mailto:daad-tokyo@daadjp.com)  
[www.daad.jp](http://www.daad.jp)

**Jordanie****Centre d'information du DAAD à Amman**

[director@daad.jordan.org](mailto:director@daad.jordan.org)  
[www.daad-jordan.org](http://www.daad-jordan.org)

**Kazakhstan****Centre d'information du DAAD à Almaty**

[info@daad.kz](mailto:info@daad.kz)  
[www.daad.kz](http://www.daad.kz)

**Kenya****Bureau régional de Nairobi**

German Academic Exchange Service,  
Regional Office for Africa  
Madison Insurance House, 3rd floor,  
Upper Hill Close  
P.O. Box 14050

00800 Nairobi (Kenya)

Tél. +254 (771) 44 41 11

Fax +254 (20) 271 67 10

[info@daadafrica.org](mailto:info@daadafrica.org)

[www.daad.or.ke](http://www.daad.or.ke)

### **Kirghizistan**

**Centre d'information du DAAD à Bichkek**

[info@daad.kg](mailto:info@daad.kg)

[www.daad.kg](http://www.daad.kg)

### **Liban**

**Centre d'information du DAAD à Beyrouth**

[info@daad-lebanon.org](mailto:info@daad-lebanon.org)

[www.daad-lebanon.org](http://www.daad-lebanon.org)

### **Lituanie**

**Centre d'information du DAAD à Riga**

[ic@daad.lv](mailto:ic@daad.lv)

[www.daad.lv](http://www.daad.lv)

### **Malaisie**

**Centre d'information du DAAD à Kuala Lumpur**

**Lumpur**

[info@daadkl.org](mailto:info@daadkl.org)

[ic.daad.de/kualalumpur](http://ic.daad.de/kualalumpur)

### **Mexique**

**Bureau régional de Mexico-City**

Servicio Alemán de Intercambio Académico

Calle Kepler 157, Col. Nueva Anzures,

Del. Miguel Hidalgo

C.P. 11550 Ciudad de México (Mexique)

Tél. +52 (55) 52 50 18 83

Fax +52 (55) 52 50 18 04

[info@daadmex.org](mailto:info@daadmex.org)

[www.daad.mx](http://www.daad.mx)

### **Pakistan**

**Centre d'information du DAAD à Islamabad**

[director@daad.org.pk](mailto:director@daad.org.pk)

[ic.daad.de/islamabad](http://ic.daad.de/islamabad)

### **Pologne**

**Bureau régional de Varsovie**

Niemiecka Centrala Wymiany Akademickiej

Przedstawicielstwo w Warszawie

ul. Zielna 37

00-108 Warszawa (Pologne)

Tél. +48 (22) 395 54-00

Fax +48 (22) 395 54-07

[daad@daad.pl](mailto:daad@daad.pl)

[www.daad.pl](http://www.daad.pl)

### **République de Corée**

**Centre d'information du DAAD à Seoul**

[info@daad.or.kr](mailto:info@daad.or.kr)

[www.daad.or.kr](http://www.daad.or.kr)

### **République tchèque**

**Centre d'information du DAAD à Prague**

[info@daad.cz](mailto:info@daad.cz)

[www.daad.cz](http://www.daad.cz)

### **Roumanie**

**Centre d'information du DAAD à Bucarest**

[info@daad.ro](mailto:info@daad.ro)

[www.daad.ro](http://www.daad.ro)

### **Russie**

**Bureau régional de Moscou**

Deutscher Akademischer Austauschdienst

Leninskij Prospekt 95a

119313 Moscou (Russie)

Tél. +7 (499) 132-49 92, -23 11

Fax +7 (499) 132-49 88

[daad@daad.ru](mailto:daad@daad.ru)

[www.daad.ru](http://www.daad.ru)

**Centre d'information du DAAD à Kasan**

[daad-kasan@mail.ru](mailto:daad-kasan@mail.ru)

[www.daad.ru/kasan](http://www.daad.ru/kasan)

**Centre d'information du DAAD à Novosibirsk**

[info@daad-novosibirsk.ru](mailto:info@daad-novosibirsk.ru)

[www.daad.ru/novosibirsk](http://www.daad.ru/novosibirsk)



**Centre d'information du DAAD à Saint-Petersbourg**  
 daad@herzen.spb.ru  
 www.daad.ru/st-petersburg

### Serbie

**Centre d'information du DAAD à Belgrade**  
 info@daad.rs  
 www.daad.rs

### Singapour

**Centre d'information du DAAD à Singapour**  
 info@daad-singapore.org  
 www.daad-singapore.org

### Sri Lanka

**Centre d'information du DAAD à Colombo**  
 colombo@daadindia.org  
 www.daad-sri-lanka.org

### Tadjikistan

**Centre d'information du DAAD à Douchanbé**  
 info@daad.tj  
 www.daad.tj

### Taiwan

**Centre d'information du DAAD à Taipei**  
 director@daad.org.tw  
 www.daad.org.tw/de

### Thaïlande

**Centre d'information du DAAD à Bangkok**  
 info@daad.or.th  
 www.daad.or.th

### Turquie

**Centre d'information du DAAD à Ankara**  
 ankara@daad-turkiye.org  
 www.daad-turkiye.org

**Centre d'information du DAAD à Istanbul**  
 istanbul@daad-turkiye.org  
 www.daad-turkiye.org

### Tunisie

**Centre d'information du DAAD à Tunis**  
 info@daad.tn  
 www.daad.tn

### Ukraine

**Centre d'information du DAAD à Kiev**  
 iinfo@daad-ukraine.org  
 www.daad-ukraine.org

### Vietnam

#### Bureau régional de Hanoi

Vietnamesisch-Deutsches Zentrum an der  
 Technischen Universität Hanoi  
 1 Dai Co Viet  
 Hanoi (Vietnam)  
 Tel. +84 (4) 38 68 37-73  
 Fax +84 (4) 38 68 37-72  
 daad@daadvn.org  
 www.daad-vietnam.vn

#### Centre d'information du DAAD à

#### Ho Chi Minh-ville

hcmc@daadvn.org  
 www.daad-vietnam.vn/ho-chi-minh-stadt

### Territoires palestiniens

**Centre d'information du DAAD à Jérusalem-Est**  
 info@daad-eastjerusalem.org  
 www.daad-eastjerusalem.org

**NB** : Une liste à jour des adresses du DAAD est consultable à tout moment sur [www.daad.de/offices](http://www.daad.de/offices).

# Index

- Abitur** 19
- Akademisches Auslandsamt** 17, 45
- associations intradisciplinaires** (*Fach-schaftsvertretung*) 49
- assurance maladie** 26–27
- autorisation de séjour** 54
- Bachelor** 12
- bourses** 28–29
- candidature** 30–35
- connaissances linguistiques** 22–23, 64–66
- cotisations semestrielles** 24
- cours magistral** (*Vorlesung*) 55
- dépenses quotidiennes** 25
- doctorat** 13–14
- DSH (Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang)** 22–23
- connaissances d'allemand** 21–22, 64–66
- diplôme** 13
- enseignements** 55–58
- Erasmus+** 29
- examen d'État** 13
- Fachhochschulreife** 19
- faculté** 56
- Feststellungsprüfung** 20–21
- frais de scolarité** 24, 27
- Graduiertenkolleg** 14
- Hochschulreife** 19
- Hochschulzugangsberechtigung** 19–20
- International Office** 17, 45
- job** 68–75
- logement** 40–41, 51
- Magister Artium** 13
- Master** 13
- module** 56–58
- numerus clausus (NC)** 30
- Promotion/PhD** 13–14
- résidences universitaires** 40
- semestre** 16
- Semesterticket** 24–25
- Seminar** 56
- Staatsexamen** 13
- stages** 70–71
- Stiftung für Hochschulzulassung** 32–33
- organisations étudiantes** (*Studierenden-vertretungen*) 49
- Studium-Interessentest** 15
- Studienkollegs** 20–21
- TestAS** 21
- TestDaF** 22–23
- test de langue** 21–23
- travailler** 68–75
- Tutorien** 55
- Übung** 55
- uni-assist** 32–33
- visa** 36–38
- Vorlesungsverzeichnis** 57



